

Comité Syndical Réunion du 6 juillet 2022 Projet de procès-verbal

Le Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le mercredi 6 juillet 2022 à 14h dans les locaux du Conseil départemental du Loiret à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 16 mars 2022**
2. **Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement**
3. **Adhésion à l'Etablissement public Loire**
4. **Présentation de l'édition 2021 du Rapport d'activité**
5. **Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2022**
6. **Evaluation *ex post* du volet « Prévention des inondations » du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020**
7. **Point d'avancement des 4 PEP et 3 PAPI portés par l'Etablissement**
8. **Anticipation d'une gestion intégrée en juillet 2023 des infrastructures de protection contre les inondations à l'échelle du bassin fluvial**
9. **Point d'information sur la situation hydrologique et le soutien d'étiage au début de l'été 2022**
10. **Etat d'avancement des analyses Hydrologie-Milieus-Usages-Climat dites « HMUC »**
11. **Etude évaluative nationale de la politique des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)**
12. **Implication de l'Etablissement dans le portage de 7 contrats territoriaux**
13. **Gestion patrimoniale du site « du Veudre » - Perspective d'un projet de développement intégré multi usages**
14. **Mise à disposition, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'éléments du patrimoine foncier en lien avec le projet de Réserve naturelle régionale « Haute vallée de la Loire**
15. **Gestion du patrimoine foncier de l'Etablissement sur le site de Naussac**
16. **Subventions « Patrimoine »**
17. **Gestion du personnel**
18. **Questions diverses**

Etaient présents ou représentés (présentiel ou visioconférence)

DEPARTEMENTS

M. Didier BRUGÈRE	Cher
M. Michel CONTOUR	Loir-et-Cher
M. Sylvain DARDOULLIER	Loire
Mme Brigitte GUGLIELMI	Maine-et-Loire
M. Jérémie LACROIX	Loire
M. Gérard MALBO	Loiret
Mme Nathalie ROUSSET	Haute-Loire

VILLES ET EPCI DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

M. Michel ARCHAMBAULT représenté par M. François DUMON	Vierzon Sologne Berry
M. Yannick BENOIST	Mauges Communauté
M. Georges BORDAT	Le Grand Charolais
M. Philippe CLEMOT	Tours Métropole Val de Loire
M. Xavier DUPONT	Touraine Ouest Val de Loire
M. Jean-Jacques FALLOURD	Baugeois Vallée
M. Daniel FRÉCHET	Roannais Agglomération
M. Jean-Pierre GUÉRIN	Montluçon Communauté
M. Joseph KUCHNA	Vichy Communauté
M. Julien LUYA	Saint-Etienne Métropole
M. Nicolas ORGELET	Agglopolys
M. Jean-Paul PAVILLON	Angers Loire Métropole
M. Denis THURIOT représenté par M. Maurice MALETRAS	Agglomération de Nevers

Délégations de vote

M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher) à M. Didier BRUGÈRE
M. Yves BERLAND (Loire Layon Aubance) à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Didier BERNE (Forez-Est) à M. Julien LUYA
M. Jean-Paul BRINGER (Agglomération du Puy-en-Velay) à M. Jean-Jacques FALLOURD
Mme Carole CHENUET (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à M. Georges BORDAT
M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier) à M. Jean-Pierre GUERIN
M. Thierry DEGUINGUAND (Chinon Vienne et Loire) à M. Philippe CLÉMOT

M. Laurent DUBOST (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Yannick BENOIST
M. Bernard DUPERAT (Bourges Plus) à M. Nicolas ORGELET
M. Emmanuel FERRAND (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Sylvain DARDOULLIER
Mme Valérie GERVÈS (Conseil départemental d'Indre-et-Loire) à M. Xavier DUPONT
Mme Marie-Jo HAMARD (Conseil départemental du Maine-et-Loire) à Mme Brigitte GUGLIELMI
M. Philippe HENRY (Conseil régional Pays-de-la-Loire) à M. Daniel FRÉCHET
M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. Maurice MALETRAS
M. Pascal HUGUET (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à M. Jérémie LACROIX
M. Philippe JANICOT (Limoges Métropole) à M. Joseph KUCHNA
M. Guy JOLIVET (Conseil départemental de la Haute Loire) à Mme Nathalie ROUSSET
Mme Marie-Hélène MICHON (Conseil régional Nouvelle Aquitaine) à M. Michel CONTOUR
M. Pierre-Alain ROIRON (Conseil régional Centre-Val-de-Loire) à M. François DUMON
M. Jean-Luc SÉCHET (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Gérard MALBO

Excusés

Mme Nathalie ABELARD
M. Rémi ANDRE
Mme Laurence BARAO
M. Philippe BARRY
M. Bernard BONHOMME
M. Hicham BOUJLILAT
M. Thierry BOUTARD
M. Jean-François BRIDET
M. Jean-Louis BRUN
M. François CARMIER
M. Claude CHANAL
Mme Cécile DUCHAMP
M. Pascal DUFORESTEL
Mme Stéphanie FAYARD
M. Bruno FENET
M. Thierry GAILLARD

Mme Sandrine GENEST
M. Jean-Sébastien GUITTON
M. François GUYOT
M. Bertrand LABAR
M. Joël LAMOUCHE
M. Jean LAURENT
M. Bruno LIANCE
M. Patrick MALET
Mme Marie-France MAUNY
Mme Stéphanie MODDE
M. Eric MOUSSERION
M. Rémy ORHON
M. Gilles PETEL
M. Éric PROVOST
M. Jean-Luc RIGLET
M. Pierre RIOL
M. Romain ROY
Mme Axelle TREHIN
M. Charles VALETTE
M. Raymond VIAL

Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :

Mme Anne ROUMEGAS-PORCHE, Communauté de communes des Loges

M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services

M. Benoit ROSSIGNOL, directeur ressource en eau

M. Renaud COLIN, directeur du développement et de la gestion territorialisée

M. Laurent BOISGARD, directeur-adjoint du développement et de la gestion territorialisée

Mme Zoé DECOLLY, directrice administrative et financière

M. Hervé BRULÉ, DREAL Centre-Val de Loire

Excusés :

Mme BELLANGER, Paierie

M. Martin GUTTON, Agence de l'eau Loire-Bretagne

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

- 22-43-CS Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 16 mars 2022
- 22-44-CS Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement
- 22-45-CS Adhésion à l'Etablissement de la Communauté de communes Val de Cher Controis
- 22-46-CS Décision modificative n°2 – Budget principal 2022
- 22-47-CS Décision modificative n°2 – Budget annexe « Exploitation des ouvrages » 2022
- 22-48-CS Décision modificative n°2 – Budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations » 2022
- 22-49-CS Création pour le besoin des services d'un poste de chargé(e) de mission « PEP bassin du Loir »
- 22-50-CS Création pour le besoin des services d'un poste de chargé(e) de mission « PEP Cher médian »
- 22-51-CS Création pour le besoin des services d'un poste de chargé(e) de mission « PEP de Vichy »
- 22-52-CS Création pour le besoin des services d'un poste de chargé(e) de mission « appui « de bassin » collectivités propriétaires/gestionnaires de digues »
- 22-53-CS Création pour le besoin des services d'un poste de chargé(e) de mission « appui « de bassin » collectivités propriétaires/gestionnaires de digues »
- 22-54-CS Convention pour la coordination des ouvrages de Naussac et Poutès lors des opérations de vidange et remplissage de la retenue de Poutès (43)
- 22-55-CS Portage par l'Etablissement du contrat territorial Val d'Allier alluvial 2023-2028
- 22-56-CS Portage par l'Etablissement du contrat territorial Cher montluçonnais
- 22-57-CS Portage par l'Etablissement du contrat territorial Plaine alluviale de la Loire auvergnobourguignonne
- 22-58-CS Site du Veudre – Avenant à la convention de mise à disposition d'immeubles avec la commune de Chantenay-Saint-Imbert
- 22-59-CS Site du Veudre – Indemnité due au preneur sortant (Monsieur Philippe BONIN)
- 22-60-CS Site du Veudre – Avenants à la convention de gestion du patrimoine foncier par la SAFER Bourgogne-Franche-Comté et à la convention de mise à disposition d'immeubles bâtis par la commune de Tresnay

- 22-61-CS Mise à disposition de la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'éléments du patrimoine foncier en lien avec le projet de Réserve naturelle régionale « Haute Vallée de la Loire »
- 22-62-CS Occupation d'une parcelle de l'Etablissement – Course de moto les 31 août et 1^{er} septembre 2022
- 22-63-CS Attribution d'une subvention à la Ville de La Ménitric (49)
- 22-64-CS Attribution d'une subvention à la Communauté de communes du Haut-Allier (48)
- 22-65-CS Création pour le besoin des services d'un poste d'attaché au sein de la direction administrative et financière
- 22-66-CS Création pour le besoin des services d'un poste de rédacteur principal de seconde classe au sein de la direction administrative et financière

INTERVENTION DE M. FRECHET

Mesdames, Messieurs, merci.

Je voulais avant tout remercier Hervé BRULÉ, notre DREAL, d'être présent comme à chaque Comité. Merci de l'intérêt que vous portez à l'Etablissement.

Il est 14h05, nous allons démarrer ce Comité Syndical.

Et surtout, merci à Gérard MALBO de nous accueillir. C'est vraiment très agréable. On est très bien reçus. Vraiment merci, Gérard, c'est un vrai plaisir.

INTERVENTION DE M. MALBO

Il n'y a pas de surplus financier, non. Juste pour vous accueillir bien volontiers dans cette salle. N'hésitez pas à nous solliciter. Elle n'est pas toujours pleine, donc c'est le moment ou jamais. Merci à vous d'être là et puis de nous faire confiance pour essayer effectivement que les micros marchent et que l'informatique suive. En tout cas, bonne réunion à tout le monde.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci, merci encore Gérard.

INTERVENTION DE M. MALBO

Dans les années 83, nous étions déjà là.

INTERVENTION DE M. FRECHET

On a un ordre du jour important, avec 17 points.

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 16 mars 2022

Est-ce qu'il apporte des questions, des commentaires. Non ?

On a des personnes en visio. Je leur souhaite bien sûr la bienvenue. N'hésitez pas à vous manifester si vous avez besoin de prendre de la parole – on a quelqu'un qui surveille cela – ou autrement avec votre micro. N'hésitez pas. Ne craignez pas de revenir vers nous, si besoin. Avec plaisir bien sûr et encore merci d'être présents en visio.

Donc, l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars. Pas de question ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

2. Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement

Région Auvergne Rhône Alpes. Il y avait eu une petite maladresse au niveau des personnes référentes. Nous avons maintenant Messieurs Raymond VIAL et Emmanuel FERRAND comme délégués, en remplacement de Madame Nicole PEYCELON, et Monsieur Samy KEFI-JEROME. Ayant eu un petit peu tard l'information de la tenue de ce Comité, ils ne sont pas présents aujourd'hui. Monsieur Emmanuel FERRAND, que nous connaissons bien parce qu'il est membre du Comité de bassin, que j'ai rencontré dans sa mairie, m'a dit qu'il serait présent régulièrement et on est très heureux de l'accueillir.

Bourges Plus. Monsieur Bernard DUPERAT, délégué titulaire et Madame Catherine MENGUY, déjà présente au sein de l'Etablissement, qui va être déléguée suppléante.

Je vous propose de les intégrer dans la délibération correspondante.

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Simplement indiquer la présence, quand bien même l'adhésion n'est pas encore formelle, de la représentante de la Communauté de Communes des Loges, qui participe dès à présent aux travaux.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci, Madame, pour votre présence.

J'ai M. LOUYAT qui dit qu'il n'arrive pas à se connecter. Je ne sais pas si quelqu'un s'occupe d'informatique. M. LOUYAT, de Saint-Etienne Métropole, maire de Firminy. Merci en tout cas.

Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? On sera très heureux d'accueillir ces nouveaux délégués au sein de l'Etablissement.

3. Adhésion à l'Etablissement public Loire

Justement, en parlant d'adhésion de l'Etablissement public Loire, on vous demande l'adhésion de la Communauté de Communes de Val de Cher Controis (Département de Loir-et-Cher). Nous sommes très heureux de les accueillir. Le Loir-et-Cher sera encore une fois très présent.

Et puis on voulait vous informer que nous sommes en discussion plus qu'avancée avec la Communauté de communes Sèvre et Loire, en Loire-Atlantique, qui elle aussi souhaite rejoindre l'Etablissement, avec entre autres, vous le savez, une digue importante, la digue de la Divate, donc avec un intérêt fort aussi pour l'Etablissement.

Et nous sommes toujours satisfaits de voir qu'on continue à chaque Comité d'intégrer de nouveaux EPCI au sein de notre Etablissement, ce qui prouve son dynamisme.

Pour l'adhésion de la Communauté de communes Val de Cher Controis, est-ce qu'il y a des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

4. Présentation de l'édition 2021 du *Rapport d'activité*

C'est Sylvie ASSELIN qui va nous le présenter. On va vous le distribuer aussi.

Je voulais encore remercier le Directeur et Madame ASSELIN pour le travail qui est fait, en interne, pour avoir un rapport d'activité à cette époque de l'année. Dans nos collectivités, on est souvent un petit peu en retard. Moi j'aime bien le passer avant l'été parce qu'en effet, en septembre, on pense plutôt au budget N+1 qu'au rapport d'activité N-1. Donc merci pour tout le travail qui est fait en interne, bravo et merci à vous. Je vous laisse la parole.

INTERVENTION DE MME ASSELIN

Bonjour à toutes et à tous. Je vais vous présenter, comme vous l'avez dit Monsieur le Président, le Rapport d'activité de l'Etablissement en application de ses statuts.

Il prend la forme d'un livret au format poche retraçant l'essentiel des interventions de l'Etablissement, que ce soit en ce qui concerne l'exploitation et la gestion des ouvrages, qu'en matière de développement et de gestion territorialisée.

Il apporte vraiment un éclairage sur la diversité des compétences et des métiers qui sont au sein de l'Etablissement.

On y retrouve l'édito du Président, les faits marquants et, en fin de document, les annexes dans lesquelles vous pouvez consulter les principaux éléments administratifs, budgétaires et financiers.

Comme chaque année, on s'est efforcés d'aller à l'essentiel et de recourir à l'infographie afin de visualiser rapidement les résultats et les services rendus.

A titre d'exemple, je vous propose de vous présenter la partie Aménagement et gestion des eaux, étant précisé que l'ensemble des chapitres sont composés des mêmes rubriques.

Tout d'abord, on retiendra quelques chiffres clés. On peut citer notamment le chiffre conséquent de 700 participations à des réunions des animateurs ou animatrices et membres de CLE, dont plus de 200 ont été organisées par l'Etablissement, que ce soit au titre des 10 SAGE ou des 6 contrats territoriaux qu'il porte. A noter également 2 signatures de nouveaux contrats territoriaux (Concert'eau Cher et Haut-Allier).

Là aussi on mesure ce que représente la mission d'animation au sein de ces différentes procédures.

Ensuite, on retrouve sur une page l'ensemble des publications qui ont été diffusées pour ce chapitre. On y retrouve des lettres d'information, des guides techniques, des restitutions d'études.

Et puis aussi un centre de ressources numériques a été développé en interne, plus à destination des membres des CLE. Il se nomme « CeRCLE » et vous pouvez évidemment également de consulter.

Pour poursuivre, on a énuméré les principales actions menées par les animatrices et animateurs des SAGE et contrats territoriaux, que ce soit en termes d'avis rendus, de lancement de finalisation d'étude, de suivi d'espèces, de restauration de la continuité écologique ou bien encore s'agissant de la délégation de la compétence GEMAPI pour le compte d'EPCI lozériens.

Ensuite, on fait quelques zooms. Ici, notamment, sur les études HMUC et PTGE. Je ne vais pas développer le sujet puisque ce sont des points que vous allez aborder tout à l'heure.

Un autre zoom sur les zones humides, l'état d'avancement un petit peu des inventaires des zones humides qui sont effectués sur les territoires des SAGE. Pour certains, les résultats sont validés ; pour d'autres, on poursuit les inventaires. Et pour donner quelques chiffres à titre d'exemple, sur le territoire du SAGE Allier aval, ce sont 176 communes qui ont été prospectées et autant consultées pour valider les cartographies établies.

Enfin, on a fait un petit encart également sur les nombreux échanges et outils qu'on peut développer au sein de l'Etablissement pour justement faciliter et renforcer les liens et les synergies sur les différents territoires entre élus des CLE ou comités de pilotage, animateurs et animatrices. On a organisé 3 webinaires en 2021 et l'ensemble des échanges sont disponibles sur notre chaîne YouTube.

Et pour conclure ce chapitre, on a fait un petit encart aussi par rapport à 4 projets de recherche que nous soutenons.

Voilà ce que je peux vous dire.

Le rapport d'activité est également disponible en version numérique. Il vous offre de nombreux liens pour aller plus loin dans l'information.

Je vous remercie.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci bien. Et en plus, moi, j'aime beaucoup ce format. Je trouve qu'il est complet et on peut l'emmener avec nous, il ne tient pas trop de place. Il est très agréable. D'ailleurs, je vais m'en servir aussi dans mes autres activités parce que je trouve que c'est vraiment le format idéal. Donc bravo. Je le rappelle, il est fait en interne. Merci encore à l'ensemble des services.

Comme l'a dit Sylvie, Mme ASSELIN, si vous voulez plus d'informations, vous pouvez aller sur Internet, il y a des liens. Je pense que c'est important, et primordial pour moi, de pouvoir passer cela avant l'été, de façon à pouvoir dès la rentrée se projeter sur l'année déjà 2023.

C'était une information, il n'y a pas de délibération.

Oui, Jean-Pierre.

INTERVENTION DE M. GUERIN

Juste un commentaire. C'est la difficulté qu'on a à rentrer dans les parcelles rurales pour l'inventaire des zones humides. Alors je ne m'étendrai pas, l'un accuse l'autre, l'autre accuse l'un, mais c'est vrai que c'est compliqué et les bureaux d'études se font souvent recevoir vertement. Et pourtant, on est là pour la bonne cause. On ne sait pas trop comment communiquer la chose. C'est vrai que le monde agricole est fortement impacté par toutes les contraintes qui lui tombe dessus mais pour le coup ils peinent à comprendre pourquoi on veut cet inventaire.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui, on le voit d'ailleurs sur plein d'autres dossiers. Le droit de propriété est constitutionnel et là-dessus, vous savez que même nous, autorité, on n'a pas le droit de rentrer sur une parcelle privée. Alors, c'est l'avantage et l'inconvénient de cela. C'est vrai que cela pose parfois des difficultés. Donc c'est l'art du compromis et de la négociation qui fait de nous des élus de terrain. Mais c'est parfois difficile, on est bien d'accord.

INTERVENTION DE M. GUERIN

Il y a juste des préfets qui ne jouent pas le jeu aussi pour désamorcer la polémique.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est vrai !

INTERVENTION DE M. GUERIN

Je vois Monsieur sourire. Il voit de qui je parle.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole, des commentaires ? Non ? Je vous remercie.

5. Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2022

Ce n'est pas le rapport le plus glamour mais, comme vous le savez, c'est indispensable et, dans toutes nos collectivités, on y passe avant l'été.

Je vais vous présenter les principaux éléments sur ces propositions de décisions modificatives.

Budget annexe « Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest »

En complément des écritures d'ordre relatives aux amortissements et à l'équilibre entre sections – ils sont d'ailleurs assez importants –, il s'agit pour l'anecdote d'un redéploiement de crédits sur le barrage de Naussac, en lien avec la réémission de la facture de vente d'électricité d'octobre 2021, pour un montant revu à la baisse de moins de 96,00 €.

Budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations »

Il s'agit tout d'abord de retraits de crédits du fait du report en 2023 de travaux au titre de la mise en œuvre de programmes globaux de fiabilisation et de plans de gestion de la végétation (- 255 k€), ainsi que de l'ajustement d'autorisations de programmes et du non-affermissement de tranches optionnelles pour plusieurs opérations (- 230 k€).

Il s'agit ensuite d'inscriptions de crédits, notamment au titre des appuis techniques apportés à Vichy Communauté (126 k€), à Touraine Vallée de l'Indre (108 k€) et à Tours Métropole (90 k€).

Il s'agit enfin de redéploiement de crédits pour ré-imputation en sections.

Budget principal

Celui-ci est présenté en déséquilibre du fait du vote en mars dernier du budget supplémentaire en suréquilibre d'investissement.

Aménagement et gestion des eaux

Il s'agit principalement du retrait de crédits inscrits en 2022 sur le contrat territorial Cher montluçonnais. Considérant l'incertitude quant à la notification des diagnostics hydromorphologique et agricole avant la fin de l'année 2021, une enveloppe avait été inscrite au budget 2022. Or, les démarches administratives ont pu être faites avant le 31 décembre dernier.

Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+Valorisation du patrimoine)

Il s'agit du retrait de crédits consécutif à l'arrêt du portage de l'opération 2021-2022 de repeuplement en saumons dans le bassin de la Loire.

Fonctionnement administratif de l'Etablissement

Il s'agit de l'inscription de crédits pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire rendu indispensable afin d'assurer les missions en proximité territoriale (24 k€).

Il peut être relevé également le redéploiement 385 € de crédits (0,12% du montant de la subvention octroyée) pour faire face à la demande de remboursement du FEDER à la suite d'un audit de juillet 2021 concernant l'opération 2017-2018 de repeuplement en saumons. Je ne sais pas si ça payait le déplacement mais ils ont trouvé 385 €.

A cet égard, je tiens à souligner la démarche récurrente que j'ai engagée vers le SMAT du Haut-Allier, bien qu'il ait marqué son intention de financement à hauteur de 48 k€ – ce qui fait quand même presque 12% du total –, pour l'opération de repeuplement en saumons 2019-2020, alors même qu'il n'a toujours pas honoré le paiement de sa participation. On est quand même assez en colère, surtout si on en croit la presse locale qui a informé que des déversements d'alevins avaient été opérés début juin sur l'amont du bassin de l'Allier – et d'ailleurs sur la Loire aussi, dans mon département et même dans mon secteur –, et que le SMAT du Haut Allier participait au financement de cette nouvelle opération.

Ces 48 k€, ce n'est pas anecdotique, c'est important. Comme vous le savez, on n'a pas des budgets expansifs au niveau de l'Etablissement, et je me tourne vers l'Etat, je pense qu'avant d'aller financer de nouveau ces structures-là, il faudrait faire en sorte qu'elles puissent nous régler. Parce que 48 k€, c'est un ETP d'ingénieur sur une année et on en besoin.

Encore une fois, on paye ses dettes et après on peut vivre sa propre vie. Donc je compte sur vous pour regarder ce dossier précisément.

Voilà pour cette décision modificative n° 2 résumée.

Nathalie.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Puisqu'on est en train de parler du SMAT et du CNSS, je t'apporte des éléments un peu vagues, un peu trop vagues. On aurait peut-être pu se téléphoner avant.

Très clairement, en Haute-Loire, le SMAT est un syndicat qui aurait dû disparaître, qu'on ne comprend pas, qui vient régulièrement demander de l'argent auprès du Département en disant qu'il ne clôt pas ses finances, qui continue d'être présent sur certains plans de financement – moi, je ne suis pas sûre qu'il donnera un seul sou –, mais la problématique qu'on a c'est qu'il est propriétaire, en fait, des bâtiments du CNSS. A l'époque, cela avait été créé avec ce montage-là. Et la difficulté est que c'est lui qui a encaissé l'argent de l'Etat pour monter le CNSS, plan de financement qu'il n'a pas reversé en intégralité au CNSS. Néanmoins, c'est quand même un truc qui nous fait du cirque pour qu'on le renfloue sans arrêt.

Il devait y avoir une réunion du CA la semaine dernière qui n'a pas pu se tenir faute de quorum. Il n'y a plus de pilote dans l'avion si ce n'est une directrice qui fait la politique de l'autruche. Ils sont venus nous voir, ils voulaient redévelopper des projets à hauteur de 1 M€. Ils n'ont pas un rond. Donc on ne comprend pas.

Le SMAT en tant que tel, c'est un syndicat qu'aujourd'hui on a quand même du mal à comprendre mais qui ne s'est pas éteint et qui est toujours là.

Je pense qu'il faut vraiment faire une distinction entre le SMAT et le CNSS. Même si c'est lui qui a touché l'argent à l'époque pour faire, ce ne sont pas les mêmes opérateurs, pas les mêmes équipes. Ce n'est donc pas le même projet.

Après, le lâcher de saumons, qui vient là pour le coup du CNSS. Les bébés saumon, il faut du temps pour les faire. Donc ils ont été générés l'année dernière en fait, et une fois faits, il fallait les lâcher. Pour l'instant, ils ont donc été lâchés gratuitement. Il faut dire ce qui est : ils ont été lâchés gratuitement.

Mais cela n'a rien à voir avec le SMAT. Je comprends que tu sois en difficulté parce que même nous localement on l'est. Alors franchement, c'est compliqué.

INTERVENTION DE M. FRECHET

En plus, vous avez dû le voir, il y a eu des articles dans la presse où on en prend bien pour notre grade, à l'Etablissement.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Si tu veux, tu as des communications qui sont venues de la Fédération de Pêche et du CNSS, ce n'est pas pareil. Ce n'est pas la même chose. Chaque fois, ce sont des personnalités très différentes et des équipes différentes. Du coup, c'est compliqué localement, je te l'accorde.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Là c'est le directeur du CNSS. Il y a deux points sur lesquels il nous traite d'incapables. Je pense qu'on a fait le boulot pendant des années, on a mouillé le maillot, on est allés chercher les fonds de l'Etat, les fonds européens, de l'Agence. Et en plus, ils ne nous payent pas ce qu'ils doivent. On a fait le maximum et cela ne nous fait pas rire. Voilà.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

6. Evaluation ex post du volet « Prévention des inondations » du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020

On va donner la parole à Renaud COLIN.

Renaud.

INTERVENTION DE M. COLIN

Merci Monsieur le Président.

La Région Centre-Val de Loire, qui est l'autorité de gestion du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire pour la période 2014-2020, a lancé au mois de mars dernier une évaluation d'impact qui porte sur l'axe 1 de ce programme et qui est relatif à la prévention des inondations.

Cette évaluation intervient alors que le nouveau programme 2021-2027 est en cours de validation par la Commission européenne. La prise en compte éventuelle des conclusions devra pouvoir être assurée dans cette chronologie qui est un peu particulière.

Plusieurs échanges ont déjà eu lieu avec l'autorité de gestion et avec les prestataires qui sont en charge de cette mission. Ils ont permis de rappeler plusieurs points et de remettre en perspective les interventions de l'Etablissement, à la fois en termes opérationnels et sous l'angle institutionnel, notamment l'avis du Comité syndical du mois de mars 2019 qui proposait une contribution dans le cadre de la préparation des programmes européens 2021-2027, dont un extrait est produit dans la note. Et puis surtout le Comité syndical du mois de mars 2018, durant lequel la Région Centre-Val de Loire sollicitait l'Etablissement pour la révision à mi-parcours du programme, et le Comité syndical avait alerté sur les conséquences potentielles des évolutions envisagées. Il avait déjà fait remarquer que la part relative à la prévention des inondations avait fortement baissé entre le programme 2007-2013 (à 50%) et celui de 2014-2020 (à 27%), donc sur un axe important et structurant. Tout cela pour arriver à la fin du mois de mars 2022 où la consommation de l'enveloppe du FEDER pour cet axe 1 était de 7,79 M€, soit 21% du montant total de 37 M€ du Programme Opérationnel.

En termes de bilan sur cet axe, l'Etablissement a déposé 30 demandes de subventions, avec 1 projet refusé et 2 projets en attente de programmation. Ces 30 opérations peuvent être regroupées autour de 3 axes complémentaires ; un tableau est joint dans la note.

- Un premier axe qui pourra être autour de la **gestion des infrastructures** (dures et souples), avec pour cet axe-là à peine un peu plus de 1 M€ de FEDER, reçu ou demandé par l'Etablissement pour 9 opérations, soit en moyenne 150 k€ de FEDER sur cette période-là. Donc 150 k€ alloués du FEDER à l'Etablissement pour permettre l'émergence du PAIC approuvé en 2021.

Devant ces montants, on peut remettre les choses en perspective et rappeler que le PAIC résulte du constat de l'inadéquation du périmètre administratif des EPCI avec le phénomène physique d'une crue de Loire ; qu'il vise également à assurer, à l'échelle du bassin fluvial, une homogénéité de traitement ainsi que la mutualisation et l'optimisation des moyens techniques comme financiers (350 M€) pour la remise à niveau d'un linéaire de l'ordre de 900 km de digues.

- Le deuxième axe dans lequel on peut regrouper les opérations concerne la **prévention des inondations**, avec un montant de 1,45 M€ de FEDER pour 14 opérations déposées, soit un peu plus de 200 k€ par an attribués par le FEDER, donc seulement 570 k€ pour des maîtrises d'ouvrage structurantes dites de bassin, les autres maîtrises d'ouvrage s'inscrivant au bénéfice direct des collectivités concernées.

Devant ces montants, là aussi, on peut relativiser et souligner que l'Etablissement porte actuellement un tiers des procédures PEP ou PAPI du bassin de la Loire et de ses affluents, et que pour ces 7 démarches, plus de 2 Md € de dommages potentiels ont été cumulés pour l'habitat et 2,5 Md € pour les activités économiques dont l'agriculture. Quand on ramène en perspective, effectivement, les moyennes sont assez faibles.

- Et enfin, le troisième axe dans lequel on peut retenir ces projets concerne la **réduction de la vulnérabilité**, pour un montant inférieur à 400 k€ sur la période, seulement pour 6 opérations.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci Renaud. On ne va pas passer l'après-midi à se plaindre, mais quand on voit les montants, cela fait peine quand même. Encore une fois, on ne vend pas du rêve, on n'est pas là pour se promener, on est là pour gérer les risques d'inondations, pour travailler là-dessus et, Renaud vient de le dire, on le voit, si demain il y avait une crue majeure, c'est 4,5 Md € minimum de dégâts. Et quand on voit les montants, on est à 80 k€ par an. On met 600 k€ pour le saumon et 80 k€ pour nous aider à travailler sur la protection contre les inondations. Et quand on voit le travail que l'on fait sur les territoires. On ne demande pas l'aumône mais au bout d'un moment, on se dit il faut savoir ce qu'on veut parce qu'au bout d'un moment on va lâcher prise.

On est tous des élus, on est tous bénévoles ici, tous. Le président, tous les élus sont bénévoles. Au bout d'un moment, si on ne veut pas de nous, on va arrêter parce que c'est difficile quand même.

Et quand on voit les adhésions qu'on a, quand on voit la demande, quand on voit 2024 qui arrive à grands pas et – je ne vais pas vous raconter mon histoire personnelle parce que dans le Roannais il n'y a pas que ça qui compte – il y a encore eu un courrier hier de la DDT qui remet tout en question. On est inquiets quand même. Donc on a besoin de l'Etablissement, on a besoin de support. Et avec quoi on le fait, eh bien avec des queues de cerises. Donc au bout d'un moment, moi j'alerte, j'alerte l'Etat, j'alerte l'Agence aussi, j'alerte la Région Centre-Val de Loire qui gère nos fonds FEDER en disant qu'il va falloir au bout d'un moment nous aider. Ce n'est pas une fois qu'on aura cassé le bidule qu'il va falloir pleurer, ce sera trop tard.

Encore une fois, on est primordial pour le bassin. L'Etablissement, il a été créé avant moi, il survivra après moi. Alors c'est vrai qu'heureusement on est un certain nombre d'élus à se battre. Il y en a beaucoup ici d'ailleurs aujourd'hui. Mais voilà, au bout d'un moment, il va falloir un minimum. On n'a pas beaucoup, on essaye de faire, mais au bout d'un moment on fatigue.

Donc c'est un peu un cri, un cri d'alerte. Il faut faire attention, on a besoin de l'Etablissement. Encore une fois, on ne veut prendre la place de personne, on n'est pas là pour ça, mais on est là pour l'intérêt commun.

Quand on voit les demandes que nous font les EPCI et le travail que l'on fait, on a des résultats. A un moment, on nous a dit que ce n'était que des paroles, que des projets. On démontre entre autres sur l'aval – et Jean-Paul peut témoigner – qu'on est dans le concret. Et que ça fonctionne. Et on crée une dynamique, une synergie qui est vraiment importante.

C'est vrai que cette GEMAPI n'était avec les EPCI peut-être pas au bon niveau géographique mais bon, elle est comme ça et on va faire avec. Moi, je suis un républicain et on ne remet jamais les lois en cause. Donc on s'organise, ça fonctionne, mais il faut un minimum. On ne demande pas beaucoup, on demande moins que le saumon, moins que les 600 k€ que le saumon, mais quand on est à 80 k€ par an, on se dit non, ce n'est plus possible.

Je pense que ce point était important à ce niveau-là.

Jean-Paul.

INTERVENTION DE M. PAVILLON

Effectivement, je m'associe à l'alerte. Tu as raison de révoquer cela et de poser ces questions. Il faut qu'on joue collectif. Et je pense que là chacun a pris sa part. On a l'impression qu'il y en a qui prennent effectivement une part trop minime par rapport aux enjeux qui sont ici. Les EPCI vont jouer leur rôle. Ils le font et là, tu l'as évoqué, sur la Loire aval et notamment sur la plateforme d'Angers, il y a des choses mais on y reviendra aussi tout à l'heure. C'est vrai que le FEDER est pour nous un élément important aussi de financement. Quand on regarde dans le compte-rendu, la faible somme liée aux enjeux, cela pose quand même quelques questions. J'aimerais bien savoir, d'ailleurs, en termes de comparaison, sur d'autres territoires, avec des enjeux qui sont comparables avec les nôtres, si on est sur la même marge aussi. Parce qu'il y a ça aussi, à regarder. Le collectif, il se joue au niveau du bassin mais il se joue aussi au niveau inter bassins. Et ce que l'on touche ici via le FEDER, est-ce que c'est du même niveau sur les autres bassins ? J'ai l'impression qu'on est un petit peu le laissé pour compte par rapport à cela.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'était une information, il n'y a pas de délibération.

Oui, Nathalie.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Est-ce qu'il faut comprendre que tout cela est lié quand même à la façon dont le plan Loire a été négocié, ou pas ?

INTERVENTION DE M. FRECHET

Dans le plan Loire qui vient d'être adopté, on n'a rien. Il y a les 70 M€ pour les digues domaniales, pour les mettre en état, mais ils y étaient déjà avant.

J'avais rencontré Madame la Préfète de bassin qui nous avait dit qu'on serait associé. Je n'ai été invité à aucune réunion, à rien, et j'ai découvert des annonces sur le plan Loire la semaine dernière dans la revue qu'on reçoit régulièrement, que vous recevez aussi, que j'ai lue avec attention. Et c'est là que j'ai vu. On n'a pas été associé au plan Loire, pas du tout, contrairement à ce qui avait été promis.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

En fait, il y avait eu des forums il y a plus de deux ans, trois ans, et puis après plus rien, on n'a plus entendu parler de rien, dont des forums un peu disparates dans tous les sens parce que ce n'était pas très construit non plus. Et suivant dans quelle salle on se trouvait, on n'avait accès à rien. Et quand même, nous deux, ce qui peut nous interpeller beaucoup, c'est qu'on est proches du bassin Rhône-Méditerranée. Et j'ai quand même l'impression que sur le bassin Rhône-Méditerranée, les choses ne se passent pas de la même façon. Donc moi ça m'interroge. Avec des montants colossaux débloqués alors que nous, on a tout autant besoin, et ce n'est pas développé. Donc moi, je m'interroge sur la construction de ces plans qui se font sans les organismes et sans regarder les priorités du territoire.

INTERVENTION DE M. PAVILLON

Le plan Loire a été évoqué au niveau de l'Agence mais il y a une commission appelée « Inondation plan Loire » qui a découvert le plan Loire. C'est important d'avoir des acteurs qui puissent y aller, je parle de la dernière fois, autour de l'Agence on peut remonter sur les choses Il y a la Région qui doit le faire aussi, mais dans la commission Inondation plan Loire, le plan Loire on le découvre à la fin, pour corroborer ce que tu viens de dire, c'est-à-dire qu'on le découvre au moment où il arrive et ce n'est pas un débat, c'est tout simplement très descendant, alors qu'il y a le forum des acteurs, alors il va être réuni une fois que le plan Loire est voté, il va être réuni d'ailleurs en septembre ou en octobre, or le forum des acteurs, tout simplement pour prendre acte de ce qui est fait, ben il est un peu trop tard autour de ça.

Donc là, je rejoins ce que tu disais, s'il y a un forum des acteurs, il faut aussi l'écouter en amont et puis voir un petit peu comment on peut réorienter les choses.

Un forum des acteurs qui vient tout simplement écouter une parole – pas la bonne parole mais une parole –, je pense que cela ne suffit pas.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui, Monsieur BRULÉ.

INTERVENTION DE M. BRULÉ

Merci Monsieur le Président. Sur le plan Loire, il faut dire que dans la dernière année qui vient de s'écouler, c'est-à-dire depuis le précédent forum des acteurs, il n'y a pas eu de réunion, de comité, des financeurs du plan Loire. Donc pour l'instant on est dans la phase où il y avait une réflexion et une écriture du plan Loire 5 en fin 2020-début 2021, et ensuite on est encore dans la phase de délibération des Conseils Régionaux, etc.

Il n'y a donc pas eu d'épisodes que vous auriez manqués, auxquels vous n'auriez pas été associés. Effectivement, il est bien prévu de réunir un forum des acteurs à la rentrée pour commencer à reparler de l'avancement du plan Loire, enfin de ce qu'on va pouvoir essayer de faire avec le plan Loire. Mais en parallèle, il y avait l'élaboration par la Région Centre-Val de Loire du volet FEDER qui n'est pas encore bouclé à ma connaissance. Il n'y a donc pas eu d'événement et de fonctionnement particuliers dans les mois qui viennent de s'écouler. Il n'y avait pas matière des réunions ou à vous associer à quoi que ce soit puisque pour l'instant on n'était pas dans une phase de cette nature.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Moi j'avais cru comprendre qu'il était approuvé. Alors, c'est pareil, si c'est nous réunir pour nous donner le plan Loire, je vais être franc avec vous, je ne fais pas 300 km pour qu'on me dise ce qu'il va y avoir dedans. C'est un peu la difficulté, on a besoin de concertation.

Nathalie.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Et puis le problème qu'on a, c'est que la maquette financière est sous-dimensionnée. Alors qu'on se réunisse pour se répartir les miettes, mais les enjeux, on les avait déjà ciblés. Quand est-ce, Daniel, qu'on s'était réunis chez les parlementaires, à Paris, où justement ils s'inquiétaient beaucoup de la gestion des digues ? Ça fait trois ou quatre ans. Donc, ce sont des choses qui ne sont pas nouvelles, ces urgences qu'on a sur ces sujets-là. Et finalement, maintenant, on acte des maquettes financières qui ne sont pas à la hauteur. C'est tout de même embêtant, même si la répartition interne n'est pas finie.

INTERVENTION DE M. BRULÉ

Ce n'est peut-être pas à la hauteur mais en tout cas, pour ce qui concerne l'Etat, il n'y a pas eu de diminution des montants financiers accordés au plan Loire. C'est ça que je peux dire.

INTERVENTION DE M. FRECHET

On est d'accord, ce n'est pas une attaque contre l'Etat, mais c'est plus contre la gouvernance du plan Loire. En tout cas, on n'a pas été associés comme on aurait voulu ou dû l'être, pour pouvoir peser dessus.

Très bien, merci.

7. Point d'avancement des 4 PEP et 3 PAPI portés par l'Etablissement

On va passer au point d'avancement des 4 PEP (programmes d'études préalables) et 3 PAPI (programmes d'actions de prévention des inondations).

Renaud.

INTERVENTION DE M. COLIN.

Merci. Effectivement, l'Etablissement est engagé dans l'émergence de 4 PEP, PEP comme programmes d'études préalables et préalables à des PAPI justement, et également 3 PAPI, donc programmes d'actions de prévention des inondations.

On va faire un rapide point d'avancement juste après dans la note.

Par ailleurs, il est rappelé à titre d'information qu'à l'initiative de la Communauté d'Agglomération de Blois (Agglopolys), l'Etablissement a participé le 6 mai dernier à une réunion d'échanges entre les collectivités (5 EPCI concernés). Le principe d'un recours à l'Etablissement pour l'animation de cette démarche est privilégié.

Dans le même ordre d'idée, une réunion s'est tenue lundi dernier (4 juillet) entre la Roannaise de l'eau et les EPCI de la plaine du Forez, en amont de Roanne, afin de vérifier justement l'opportunité d'avancer de manière commune et par cohérence hydraulique et hydrologique vers une démarche PEP.

Quelques éléments d'avancement sur les 4 PEP qui sont portés par l'Etablissement :

Sur le bassin du Loir

14 EPCI sont impliqués dans cette démarche. Les collectivités ont récemment souligné les difficultés qu'elles rencontrent relativement au financement de l'animation locale. L'hypothèse du recours à un

2^{ème} animateur pour ce PEP est envisagée, malgré de nombreuses incertitudes quant au financement de ce poste supplémentaire.

En parallèle de ces échanges, la construction du dossier de candidature du PEP sur la base de 26 actions se poursuit et son dépôt est envisagé dans le courant du 3^{ème} trimestre 2022.

Sur le bassin du Cher et ses affluents

Près de 20.000 personnes sont en zone inondable. Deux démarches ont été lancées à l'été 2021 : sur la partie amont du bassin, le PEP Montluçon Cher amont, qui concerne 12 EPCI, depuis la source du Cher jusqu'à Saint-Amand-Montrond ; et pour la partie aval, le PEP Cher médian et aval, qui concerne 18 EPCI. La mobilisation des acteurs se poursuit, ne serait-ce que pour la partie médiane et aval, où une quarantaine de réunions ont été organisées depuis l'émergence de ce PEP et la construction des fiches actions est en cours avec comme objectif de déposer un dossier de candidature des deux PEP à la fin de l'année 2022.

Vichy et Vichy Communauté

L'écriture du PEP est en cours. De nombreux échanges avec les élus des communes concernées et les services internes et externes de Vichy Communauté, et le dossier de candidature est prévu pour être déposé en septembre 2022.

Dans la perspective des dépôts de candidatures auprès des services de l'Etat et en suivant du démarrage de la mise en œuvre de ces 4 PEP, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser pour six mois, renouvelable pour trois ans, au titre du besoin des services, la prolongation des contrats des trois agents de catégorie A dédiés aux PEP du bassin du Loir, Cher médian et Vichy. Les postes correspondants devraient bénéficier d'un cofinancement de l'Etat et du FEDER.

Je poursuis sur la note.

Concernant maintenant les PAPI, qui sont dans des démarches bien entendu beaucoup plus avancées :

PAPI d'intention des Vals d'Authion et de la Loire

Il est arrivé à son terme le 30 juin 2022. Dans la perspective de sa poursuite, le dossier de candidature pour un PAPI complet a été déposé le 30 mars dernier auprès des services de l'Etat. Il est prévu la réalisation sur la période 2022-2028 de 94 actions pour un coût total de plus de 52 M€. Le dossier de ce PAPI complet devrait être examiné le 30 septembre 2022 par la commission mixte inondation. Les premiers comités techniques entre les acteurs sont prévus à la fin de l'année.

PAPI d'intention des Val de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois

Il se terminera en octobre 2022. 31 actions étaient à réaliser. Elles ont toutes été engagées et les 4/5^{ème} sont réalisés. Pour anticiper là aussi le passage vers le PAPI complet, une réunion de cadrage a été organisée avec les services de l'Etat au début du mois de mai et il a été retenu l'hypothèse d'un PAPI complet d'une durée de 6 ans, ce qui est classique, mais en deux temps :

- Avec une première période qui s'inscrit dans la poursuite du PAPI d'intention mais avec la possibilité de réaliser des premiers travaux comme des mesures de réduction de la vulnérabilité, des travaux sur les systèmes d'endiguement, notamment dans le Département du Loiret ; et la phase opérationnelle pour ce qui concerne les digues amovibles ;
- Et dans un deuxième temps de ces six années, une période consacrée à la mise en œuvre de nouvelles actions.

Cette proposition de PAPI complet en deux temps a été validée par le Comité de pilotage le 10 dernier et le dépôt du dossier de candidature de ce PAPI complet, qui sera réalisé en interne, est prévu en mars 2023.

PAPI d'intention du TRI de Montluçon

Il s'est achevé également le 30 juin 2022. 12 des 13 actions sur lesquelles l'Etablissement s'était engagé lors de la reprise de la démarche ont été menées. La 13^{ème} se terminera prochainement. L'amélioration de la prévention des inondations menée sur le TRI de Montluçon va se poursuivre, comme on l'a évoqué, dans le cadre du PEP Montluçon Cher amont. Pour assurer la transition entre le PAPI d'intention et le PEP, plusieurs échanges ont déjà eu lieu avec les services et les élus de Montluçon Communauté. La poursuite s'inscrit dans la continuité sans perte de temps pour la collectivité, ni redondance dans les actions. Montluçon Communauté bénéficiera donc de l'expérience qu'il a pu tirer du PAPI d'intention mais également de la dynamique qui a pu se mettre en œuvre sur le territoire.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Il y a trois délibérations relatives à tout ce qui vient d'être dit par Renaud COLIN : la prolongation de contrats de trois chargés de missions pour le PEP bassin du Loir, Cher médian, et le PEP de Vichy.

Est-ce que cela apporte des commentaires, des questions ? Des votes contre ? Des absentions ? Je vous remercie.

8. Anticipation d'une gestion intégrée en juillet 2023 des infrastructures de protection contre les inondations à l'échelle du bassin fluvial

On va revenir un petit peu sur le dossier infrastructures de protection contre les inondations à l'échelle du bassin, sur lequel on aura deux délibérations pour le recrutement de deux chargé(e)s de missions. Avant, on voulait faire un petit peu le point sur l'ensemble, en 5 points :

Je vous rappelle : on nous a demandé de nous organiser, il y a quelque temps. On l'a fait. Le PAIC a été approuvé dès l'été 2021. Je pense que là-dessus on a été très réactifs et je remercie encore le Directeur, Jean-Claude EUDE, et l'ensemble des services. Cela a été un énorme travail.

Après, on nous a demandé d'aider les EPCI à faire face à leurs obligations réglementaires. Là aussi, on l'a fait, à la fois la gestion déléguée des systèmes d'endiguement et l'appui technique aux collectivités.

La première étape symbolique a été par rapport à la date butoir du 1^{er} juillet 2022 pour la régularisation des systèmes d'endiguement de classe B (digues de Saumur centre-ville en Loire aval), produite en régie par l'Etablissement, encore une fois entre nous, en lien étroit avec les élus et les services de Saumur Val de Loire. Ce dossier a été déposé le 28 juin 2021. Il a fait l'objet le 28 juin 2022 d'un avis favorable du service de contrôle, soulignant – on va le dire, ça nous fait toujours plaisir – la qualité des échanges ainsi que l'engagement et le travail réalisé par les gestionnaires tout au long de l'instruction de cette demande, qui ont permis de rendre le dossier conforme à la réglementation en vigueur et évité le risque de caducité de l'autorisation à cette date. L'importante échéance du 1^{er} juillet 2022 doit donc être considérée comme respectée.

Ensuite, avec en ligne de mire l'échéance de juin 2023, pour la régularisation des digues de classe C, le processus initié à Vierzon à partir de janvier 2020 a été mis en œuvre depuis à un rythme soutenu. Il présente la particularité d'intégrer à la fois l'option neutralisation pour 2 des 5 digues investiguées, et l'option régularisation en système d'endiguement pour les 3 autres. Il a déjà débouché : d'une part sur la constitution du dossier d'ouvrage, la mise en place du registre d'ouvrage, l'élaboration et la mise à jour du document d'organisation et des procédures de surveillance, éléments nécessaires à la bonne gestion du système d'endiguement. Et d'autre part, sur la réalisation de la VTA et de l'EDD transmise en décembre 2021 aux services de contrôle pour validation. L'état actuel d'avancement des opérations permet d'avoir un niveau de confiance élevé sur le respect de l'échéance de juin 2023. En parallèle du processus de régularisation, le plan de gestion de la végétation finalisé en juin 2022 a ouvert la voie à la réalisation au 4^{ème} trimestre de

cette année de travaux urgents en la matière. Ce à quoi s'ajoute la finalisation en cours d'inventaires faune-flore et le démarrage de la prestation qui doit aboutir à l'établissement d'un programme global de fiabilisation en fin d'année 2022.

On nous a demandé ensuite de démontrer qu'on était capable de faire – sous-entendu autre chose que des études, un peu ce que je vous disais tout à l'heure – à la fois gestion de l'ouvrage écrêteur de crues de Villerest et les digues non domaniales dont les EPCI nous ont confié la gestion, en période normale comme en période de crues. On l'a fait.

Là aussi, on était attendu sur cette partie-là : en période de crues, comment ça se passe ? Avec d'ailleurs la configuration et la réalisation de travaux d'urgence puis d'autres présentant un caractère prioritaire. Au stade actuel d'avancement et de la mise en œuvre du PAIC, l'Etablissement assure la gestion déléguée d'un linéaire de digues non domaniales approchant désormais la centaine de kilomètres. Je rappelle, on a démarré à l'été 2019 en Loire aval, début 2020 avec l'axe Cher, et courant 2022 en Loire amont. De plus, il apporte un appui technique à un nombre croissant de collectivités. On peut dire : le Département d'Indre-et-Loire, Touraine-Ouest Val de Loire, Tours Métropole Val de Loire, Touraine Vallée de l'Indre – la Touraine est à fond –, Val d'Amboise, Territoires Vendômois, Le Grand Charolais (71), Forez-Est (42), Montluçon Communauté et Vichy Communauté.

Quatrième point : on nous a demandé d'anticiper une éventuelle reprise en gestion des digues domaniales. On a bien avancé en Loire aval, pour le système d'endiguement de l'Authion. On fait en sorte d'aller encore plus vite pour ceux de Tours et Orléans, en Loire moyenne, sans oublier la Loire amont, avec la plateforme de Vichy – on l'a dit tout à l'heure –, avec la réunion qui a eu lieu en début de semaine avec entre autres Roannais Agglomération et Forez-Est.

On constate quand même, d'une part, l'absence de réponse à nos demandes de co-financements Etat-Europe. On parle toujours des 80/20. Tout le monde s'inquiète des 20% restants mais moi j'alerte en disant il y a quand même les 80 avant, qu'on n'a toujours pas, qu'on n'est pas sûr d'avoir. Et, d'autre part, la non-réalisation d'importants travaux prévus sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, et là aussi, on le voit, avec des retards très importants. Et je le rappelle, le 1^{er} janvier 2024, c'est demain matin.

Et enfin, cinquième point : on nous demande d'être prêt pour janvier 2024, justement, donc cela suppose que les conventions 2024-2027 avec les EPCI soient stabilisées au plus tard à l'été 2023 – donc il nous reste une petite année, il faut aller vite –, afin de pouvoir être intégrées aux discussions budgétaires d'octobre et de décembre (DOB et budgets primitifs), ce qui impose d'ici la fin de l'année 2022 des indications claires sur les cofinancements au titre de la solidarité nationale et européenne.

Dans ce contexte, j'attire votre attention sur la mobilisation des moyens par rapport à l'hypothèse envisagée d'un effectif total n'excédant pas EPT à plein régime, déployés dans les différentes plateformes ; appuyés par 5 ETP assurant, en mutualisation de bassin, les fonctions supports.

En termes d'ingénierie technique consolidée au sein de l'Etablissement, les moyens s'élèvent actuellement à 13 ETP, dont 9 chargé(e)s de mission et 4 chargé(e)s d'opérations, avec pour objectif de rapprocher progressivement les moyens disponibles de ceux envisagés.

Au regard des tâches à accomplir, comme de l'échéance dans laquelle elles s'inscrivent, je vous propose d'autoriser dans un premier temps, au moins jusqu'à décembre 2023, le recrutement de deux chargé(e)s de mission supplémentaires au titre de l'appui de bassin. Etant rappelé par ailleurs que la perspective de nouveaux recrutements à intervenir prochainement, sur la base non seulement des cofinancements disponibles le cas échéant, mais encore d'une appréciation actualisée des moyens nécessaires à compter de début 2024 et jusqu'à fin 2027, intégrant la mesure précise des opérations dont la réalisation d'ici à 2024 incombe à l'Etat mais qui ferait défaut finalement.

Sur un plan plus institutionnel ou politique, je vous propose également :

- De relancer nos demandes à l'attention des membres du gouvernement plus particulièrement concernés – on va faire cela dans les jours qui viennent ;
- De solliciter le renforcement de l'appui des parlementaires du bassin déjà actifs – Nathalie y a fait référence tout à l'heure, en plus on a pas mal de députés qui ont été réélus, donc ils connaissent

bien le dossier et pourront être opérationnels très rapidement –, afin d'organiser une rencontre avec les Régions et Départements impliqués, on espère avant la fin de l'année ; et bien sûr en écrivant à notre nouveau ministre. L'avantage, c'est qu'on a aujourd'hui un ministre qui fait aussi bien la transition écologique que la cohésion des territoires. Au moins, on va gagner un timbre. Avant il fallait faire deux courriers, maintenant il n'y en a plus qu'un à faire. Et on espère que notre nouveau ministre, Christophe BECHU, sera à l'écoute pour ce dossier qui est primordial. On le voyait très loin, le 1^{er} janvier 2024, on disait il y a le temps, mais là on y est et il faut vraiment qu'à l'été, dans un an, on ait toutes ces conventions pour pouvoir avancer parce que les EPCI risquent de rencontrer des difficultés très importantes dans très très peu de temps.

C'était plus un point d'actualité, un point d'information, mais avec quand même la proposition de recrutement de deux chargé(e)s de mission au niveau du bassin (1 catégorie A, 1 catégorie B) pour avancer dans cette mission.

Voilà un petit peu le point qu'on voulait faire.

Je ne sais pas s'il apporte des commentaires, des questions ?

Oui, Monsieur BRULÉ.

INTERVENTION DE M. BRULÉ

Oui, juste quand même une petite précision concernant la discussion sur la remise en gestion et sur les moyens financiers.

Sur la partie investissements, en tout cas mobilisation du plan Loire 5, il n'y a pas d'incertitude sur les 80% pour les ex-digues domaniales. Il y a des choses qui ont été demandées par l'EP Loire et les collectivités, pour lesquelles on est en attente de pouvoir répondre aux collectivités, ça je suis d'accord, et une intervention financière de l'Etat dans le cadre de cette remise en gestion. En revanche, sur les investissements prévus en matière de digues domaniales, le montant de 80% est acquis et est prévu dans le plan Loire 5. Il n'y a pas une totale incertitude même si la discussion n'est pas terminée. Et je forme moi aussi le vœu qu'on puisse maintenant finaliser l'ensemble de ces échanges, qu'on a poussés assez loin avec tous les EPCI. On a eu plusieurs réunions et maintenant il faut qu'on arrive à boucler ce cycle. Je suis d'accord avec vous qu'il est important que les EPCI puissent avoir maintenant une visibilité très rapidement sur la façon dont va se passer la suite. Nous avons encore du pain sur la planche mais on ne peut pas dire qu'on est dans un flou total.

INTERVENTION DE M. DUPONT

Les 80%, ils ont bien été clairement définis. Et puis il y a le retour d'expérience : comment sont-ils ventilés, est-ce que l'argent sera là au moment où on en a besoin sur les travaux, est-ce que les 80% seront actualisés avec les coûts de travaux qui seraient supérieurs ? Parce qu'on parle en pourcentage mais c'est bien des enveloppes numériques, budgétaires, annuelles, dédiées par l'Etat qui sont pas toujours en coordination avec le déroulement des phases opérationnelles de travaux. Il y a parfois d'autres règles qui se télescopent. On a vu le cas où à un moment l'Etat ne pouvait plus réintervenir sur l'année N. Il fallait attendre l'année N+1 pour avoir les sous.

C'est là où il y a quand même une incertitude opérationnelle, je dirais, qu'il faudra qu'on puisse lever. Je salue l'effort de l'EP Loire qui anticipe la prise de gestion en 2024 en créant des postes sur ses propres financements, parce que, du coup, il n'y a pas de financements sur cette partie préparation de l'ingénierie pour être prêt en 2024, sachant qu'on a en effet toujours des discussions avec l'Etat. Et on en est bien d'accord avec Monsieur BRULÉ, il va falloir qu'on avance assez rapidement parce que ce n'est pas deux mois avant l'échéance qu'on aura préparé techniquement et en termes d'ingénierie la capacité à reprendre de telles compétences avec les enjeux qu'on partage tous bien évidemment.

INTERVENTION DE M. FRECHET

En effet, de toute façon, les EPCI auront besoin d'aide. Il y a bien la taxe GEMAPI mais devant une telle inflation, que l'on a aujourd'hui, les difficultés de nos concitoyens, cette taxe GEMAPI ne pourra pas être mise au maximum parce qu'on ne peut pas étrangler nos administrés. Tous les coûts flambent à tous niveaux, au niveau énergétique, même pour le fonctionnement des EPCI. Les coûts des travaux vont sûrement aussi augmenter du fait d'une inflation aujourd'hui qui devient complètement ubuesque. Donc oui, on est en difficulté. S'il n'y a pas cela, cela va poser un énorme problème parce que oui, cette compétence est due aux EPCI à partir du 1^{er} janvier 2024. Mais j'aime souvent dire : « *à l'impossible nul n'est tenu* ». Et je veux dire, le jour où il y aura un gros pépin comme on a eu dans les Alpes-Maritimes, il faudra bien que tout le monde se mette dessus. Et là, encore une fois, on parle en millions d'euros.

Encore une fois, j'ai donc envie de dire : soyons solidaires tous ensemble pour essayer de prévenir, pour essayer d'entretenir, de prévenir ces difficultés, ces inondations.

La semaine dernière, j'ai subi un orage de grêle dans notre commune, la commune du Coteau. Il n'y a plus rien, tout est à l'arrêt. Donc il faut déjà pouvoir repartir très vite, avoir des moyens pour pouvoir tout redémarrer, l'activité économique entre autres. Et moi je suis quand même assez inquiet. Là on sait qu'on a un changement climatique avec des événements qui sont absolument imprévisibles. Ça fait 150 ans qu'on n'a pas eu d'inondation sévère sur notre fleuve. Les deux dernières ont pu être écrêtées grâce au barrage de Villerest, avec des circonstances exceptionnelles. Je rappelle : 2003, on prévoyait la rénovation de la vanne de fond, donc dans le barrage il n'y avait plus une goutte d'eau. Moi j'étais présent, il s'est rempli en une nuit, une nuit. Il fait 120/130 Mm³. Je l'ai vu, on le voyait monter à vue d'œil. Et à l'époque en 2003, on n'avait encore pas les smartphones, on n'avait pas toutes les infos, on se demandait ce qui arrivait.

Donc, si demain ça arrive alors que le barrage est à moitié, ça va être extraordinaire. Donc il faut absolument qu'on puisse travailler sur ces digues, qu'on puisse travailler sur ces préventions, sur ces zones d'expansion de crues sur lesquelles on avait moins de moyens aussi pour travailler. Il faut qu'on soit tous ensemble. Alors oui, le montant est important, 350 M€, mais on est sur le fleuve Loire, on n'est pas sur la petite rivière du coin. On est sur le fleuve Loire, sur la totalité du fleuve. Je pense que c'est important. C'est le coût d'une rame de tram. Alors comme ils ne vont pas le faire à Tours, peut-être qu'on va pouvoir récupérer !... Mais voilà, au bout d'un moment, il va falloir mettre les priorités. C'est vrai que faire du vélo c'est bien – moi le premier j'en fais, je fais des zones cyclables sur ma commune –, mais au bout d'un moment, il va falloir mettre l'argent où il y a besoin. Et encore une fois, je pense que ce problème d'inondations est aujourd'hui primordial et il faut aller très vite à mon avis, sinon on va connaître de graves revers.

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Monsieur le Président, pour revenir sur un registre strictement technique, ce que j'ai compris des réunions et des échanges qui ont précédé, c'est qu'il y a comme une sorte de déconnexion entre d'une part des grandes priorités et des moyens financiers qu'on alloue pour y faire face. Concrètement, on peut se retrouver dans une réunion à Paris où on explique, devant un panel d'assureurs, que pour la Roya on a déjà décaissé un demi-milliard d'euros, il n'y a aucun problème, tout roule, et même on n'arrive pas à trouver assez d'argent à dépenser. Et inversement, sur des logiques de prévention à l'échelle de 1/5^{ème} du territoire français, on explique que là, en revanche, on discute pour savoir si on est capable de prévoir une animation de bassin à 80 k€ par an. A un moment, il faut que tout cela reste un minimum cohérent et acceptable.

Le deuxième élément, c'est le temps long. On sera confronté à la réalité. Elle se rappellera à nous. Lorsqu'il y aura un événement. Et on sait qu'il y en aura un. Cela peut prendre du temps, on peut parier là-dessus, mais à ce moment-là les événements se rappelleront à nous.

Le troisième élément, c'est l'opérationnalité. On a rencontré les EPCI, par exemple sur la plateforme d'Orléans, qui ont indiqué : « *nous on a des temps de délibération qui font qu'il faut qu'on sache assez tôt les moyens qu'on va mettre en place et pour quelles opérations, etc.* ». Certes, mais cela

suppose d'avoir des conventions qui soient finalisées à l'été 2023. Pour ce faire, il faut qu'on connaisse quelle est la part de travaux qui aurait dû être faite par le maître d'ouvrage, par exemple l'Etat, qui ne serait pas faite ; et dans ce cas-là, quelles conséquences cela a, parce que si c'est 100 k€, c'est une chose, si ce sont des millions d'euros de travaux, cela en est tout une autre, y compris en termes de moyens.

Ensuite, les personnels. On ne claque pas dans les doigts pour voir arriver des agents spécialisés, efficaces, capables de, etc. Et les moyens sont alloués en fonction de ce qu'il y a effectivement à faire.

Aujourd'hui, il y a des pans entiers d'incertitudes entre ce qui est écrit sur le papier et ce que l'on va constater dans la réalité et qui reste quand même à combler, faute de quoi il faudra faire l'aveu d'une incapacité opérationnelle à traiter le sujet.

Là, concrètement, si on ne sait pas ce qui reste à faire qui aurait dû être fait et qui n'est pas fait, si on n'a pas une précision de l'argent qui est disponible pour faire et à quel pas de temps, comme cela a été indiqué ; et si derrière tout cela on n'arrive pas en métrique à mettre les moyens qui correspondent pour faire en s'assurant qu'il y ait des entreprises, on vend des courants d'air.

Or, il semble qu'on fasse cela à un moment où curieusement il y aurait beaucoup d'argent. La preuve, c'est qu'on a réussi à s'asseoir sur des programmations européennes et qu'on est en 2022 en n'ayant pas commencé les programmations européennes qui étaient censées débiter en janvier 2021. Pourquoi ? Parce que sont venus des financements de type plan de relance et autres qui ont diversifié le portefeuille financier disponible. Et ce que craignaient certains s'est réalisé, c'est-à-dire qu'au lieu d'avoir un portefeuille financier où chacun est allé utiliser l'argent au bon endroit, on s'est retrouvé avec des goulots d'étranglement à certains endroits et ensuite une difficulté à utiliser les autres véhicules financiers à d'autres endroits. Et le résultat des courses aujourd'hui, c'est que malgré les moyens financiers colossaux qui ont été mis à disposition, on va se retrouver éventuellement en discussions pour des financements qui sont de l'ordre de la centaine de milliers d'euros.

A un moment, en termes de politique publique, que ce soient les collectivités, l'Etat en tant que partenaire, il importe quand même que la réponse collective à l'échelle d'un bassin qui représente 1/5^{ème} du territoire français et, face à une crue majeure, représente 1 point de PIB, c'est-à-dire la vingtaine de milliards d'euros de dommages potentiels, il faut quand même qu'on fasse attention. Parce que, si on dit – vous me permettez Monsieur le Président de dire cela – tout ce dont on est capable c'est de financer éventuellement l'acquisition de stocks de bouées à mettre à disposition des gens si jamais il y a une crue, cela ne va pas le faire.

INTERVENTION DE M. FRECHET

On ne met pas la pression sur Jean-Paul PAVILLON. On espère vraiment que notre nouveau ministre, qui est quand même jusqu'à présent et encore pour quelque temps maire d'une commune importante sur le fleuve Loire, qui en plus a signé une motion, ne va pas être amnésique en arrivant à Paris.

Oui, Monsieur BRULÉ.

INTERVENTION DE M. BRULÉ

Excusez-moi de reprendre la parole mais enfin, on ne peut pas tout mélanger. Moi, j'avoue que je n'ai pas suivi l'intervention précédente. Le PO FEDER, c'est une chose, cela n'a rien à voir avec la discussion sur la remise en gestion des digues domaniales. En tout cas, cela n'a pas un lien très direct. Et donc, de comparer ce que l'Etat met et ce que le gestionnaire du programme FEDER a prévu ou a attribué dans le passé, enfin il n'y a aucun rapport.

Et par ailleurs, je ne peux pas laisser dire qu'on n'a rien fait. Est sur la table, pour chacun des EPCI, une convention – un projet de convention, pardon, sur lequel nous avons des discussions en cours et un certain nombre de points de divergence, mais qui notamment comporte une partie financière

précisant les interventions de l'Etat en termes de travaux sur les digues domaniales. Donc, la ventilation du plan Loire 5, c'est bien un des objets, peut-être mineur, mais un des objets quand même de la convention entre l'Etat et les EPCI. Il faut faire attention aussi. Par ailleurs vous conventionnez, et c'est normal, entre l'EPL et les EPCI pour les actions menées par l'EPL mais ça c'est un autre sujet. Entre l'Etat et les EPCI, il y a sur la table une convention qui comprend ces éléments financiers qui comprend le détail des opérations, dont certaines effectivement, vous l'avez dit et cela j'en suis bien désolé, glissent dans le temps, mais qui comprend quand même des calendriers et des montants financiers. Donc, l'objectif qui était le nôtre est bien à travers cette convention de donner de la visibilité sur l'ensemble au moins de la durée du plan Loire 5.

Pour terminer sur quelque chose de positif, je partage ce point de vue et cette demande d'avoir de la visibilité, mais le document est sur la table. Il nous reste à lever un certain nombre de points mais les choses sont quand même bien écrites déjà.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Encore une fois, on essaie de faire un peu d'alerte. Dans mon territoire (Département de la Loire), on a reçu hier un courrier. Entre la DREAL et la DDT, ils ne sont pas d'accord. Ils nous écrivent, à nous, en tant qu'EPCI, pour nous dire qu'on a perdu 7 mois. Je peux vous dire que mon Président est hyper inquiet. Il va écrire à la Préfète. Mais voilà, le temps avance. On entend ce que vous dites et on ne demande qu'à vous croire mais on est inquiet, à tous niveaux :

- Au niveau EPCI. Je suis avant tout vice-président d'un EPCI avec des digues à Roanne.
- A l'Etablissement, avec le PAIC. On essaie d'aider et on se dit : 1^{er} janvier 2024 c'est demain matin.

Encore une fois, ce n'est pas Etat contre EPCI. Encore une fois, je rappelle que la finalité, et c'est ça qui compte, c'est protection de nos habitants, de nos industries, de nos terres agricoles, de tout ça. On va donc essayer de faire le maximum. Mais je me demande ce qui va se passer en 2024 si on a une crue importante, vers qui on va se retourner. Si on se retourne vers mon président d'EPCI, je ne sais pas s'il va beaucoup apprécier.

Philippe.

INTERVENTION DE M. CLEMOT

Je crois que les choses ne sont pas si claires que ça, surtout vis-à-vis des EPCI. Si on a décidé de se regrouper à un moment pour établir une motion, c'est qu'on se sentait un petit peu écarté et isolé. Et si on a décidé de s'associer dans une veille juridique, je pense que c'est parce que les choses ne sont pas si claires qu'on veut bien nous le faire croire. C'est-à-dire qu'on a des doutes. Et ce que l'on redoute dans ces doutes, c'est qu'à un moment la responsabilité va basculer sur les présidents d'EPCI. Et autant l'Etat, pour moi, c'est vague, c'est-à-dire s'il y a un problème de digue, c'est vague, autant les présidents en charge de la gestion de la prévention des inondations sont connus, ce sont tous des élus, des élus communaux, des élus de proximité. Et la population saura les retrouver pour demander des comptes.

Ce que je constate depuis le début, c'est qu'on est à la recherche d'argent, on est toujours en train de quémander, et je rejoins le Président et ce qui a été dit avant, c'est quand même dommage parce qu'on est élus, on est des gens responsables, on connaît notre boulot. La preuve, c'est qu'on a tous adhéré à l'EP Loire. Il faut rappeler qu'au départ, il y avait plusieurs possibilités. On a tous décidé d'adhérer au projet porté par l'EP Loire pour aller dans le même sens. Et quand j'entends le Président, quand j'entends mes collègues, cela ne me paraît pas si clair que cela, ne serait-ce que dans les financements.

Alors bien sûr, je vous crois mais j'ai des doutes sur l'Etat à certains moments. Quand Tours est passé Tours Métropole, on nous avait promis 40 M€. Est survenu Cahors et on n'a rien eu, au contraire, on a eu la restriction des budgets. Et là, on lève la taxe GEMAPI, Tours Métropole l'a levée – ça sera insuffisant de toute façon –, et c'est quand même un transfert sans argent. Et ça devient compliqué quand on sait que tout augmente. L'énergie, je crois que c'est 30%, les matériaux

30%. En tant que maire, je ne sais pas comment je vais boucler mon budget et je ne sais pas comment je ferai celui de 2023. C'est, je pense, normal que l'on ait des doutes.

On vous connaît, Monsieur BRULÉ, je n'ai pas de doute avec vous. Vous êtes un représentant de l'Etat et, selon ce qui se passe, on ne sait pas – et là c'est les digues, on parle bien des digues domaniales, je sais qu'il y a mon collègue Xavier qui a des digues non domaniales, et ce n'est pas péjoratif quand je dis que c'est un petit EPCI, ça n'a rien à voir avec Xavier, c'est les financements, et il en parle assez souvent, c'est son cheval de bataille, il se demande comment il arrivera à tout financer.

Donc moi, je demande à croire tout le monde mais je suis sceptique.

INTERVENTION DE M. FRECHET

En tout cas, c'est bien qu'il y ait débat. Encore une fois, ce n'est pas EPCI contre l'EPL, ce n'est pas l'EPL contre Monsieur BRULÉ, loin de là, mais c'est bien qu'on ait du débat, que chacun fasse part aussi de ses inquiétudes parce qu'elles sont réelles.

Oui, Nathalie, pour conclure.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Oui, pour conclure, mais on peut élargir le sujet. Moi, je crois qu'on a quand même fondamentalement un problème. Quand il y a eu répartition des compétences, on n'a pas regardé la question de la répartition des moyens. Et puis – c'est ce que vous disiez tous, et on fait la même erreur sur l'eau –, c'est qu'on croit que ça va aller avec une taxe de plus ou en payant le litre d'eau un peu plus cher de 1 € de plus au mètre cube ou machin, et une petite taxe de GEMAPI, qui peut aller quand même jusqu'à 40 €. Et on sait qu'il y a des foyers qui n'y arrivent. Les Départements sont là pour s'occuper des aides sociales. On sait très bien à quoi ressemblent nos foyers dans nos départements.

C'est ridicule parce qu'on a géré le problème en parlant de taxes. Le problème, ce n'est pas une taxe, c'est des choses à faire sur le territoire. Et on peut sacrément augmenter ces taxes-là pour arriver à faire quelque chose sur l'eau potable, c'est du même acabit. C'est plutôt des règles financières qu'on s'est fixées, nous, en tant qu'humains, dans le cadre de nos exercices budgétaires et financiers, qui sont peut-être à revoir. Des budgets dédiés de temps en temps, ce n'est peut-être pas la solution, alors que là, on est en train de parler d'une espèce d'énorme service public qu'on est en train de faire [*Inaudible*] puisqu'on parle de leur propre sécurité.

Je change complètement de sujet mais sur l'armement, on n'a pas créé une taxe pour l'armement, ça sert à tout le monde. Et là, c'est du même acabit, on a vraiment un problème, je pense, sur les questions financières et lois de finances, et c'est peut-être là où effectivement on aurait besoin de nos grands politiques pour discuter de cela. Les grands sujets, ça ne se finance pas avec des bouts de chandelles, ça se finance avec un vrai budget.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Tout à fait. En plus, il y a des petits EPCI qui ont des gros linéaires et qui donc n'auront pas les moyens. Et il y a des grosses métropoles avec beaucoup d'habitants qui ont des petits linéaires de digues, qui, elles, s'en sortiront mieux. On est tout à fait d'accord.

Ce débat était intéressant et merci pour la qualité.

9. Point d'information sur la situation hydrologique et le soutien d'étiage au début de l'été 2022

On va parler aussi d'un dossier d'actualité, le soutien d'étiage au début de l'été 2022. Il suffit de regarder la Loire à Orléans pour voir qu'on est en plein dedans.

Benoît.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Merci Monsieur le Président.

Là c'est plutôt quand il n'y a pas assez d'eau.

Ce point a pour objet de vous présenter la situation hydrologique actuelle, la campagne de soutien d'étiage en cours et certaines actualités qui s'y rapportent.

Situation hydrologique

Depuis janvier, les précipitations sont déficitaires sur l'ensemble du bassin fluvial, voire très sévèrement déficitaires sur l'amont des bassins de l'Allier et de la Loire. Vous le savez, le mois de mai a été le plus chaud depuis 1959, avec de nombreux records de températures observées.

Et puis au mois de juin, les pluies de la fin du mois de juin ont provoqué une hausse significative mais temporaire des débits en Loire bourguignonne, en Loire moyenne et en Loire aval, ainsi que de l'Allier à l'aval de Vic-le-Comte.

Cependant, elles sont intervenues à l'aval des ouvrages de Naussac et de Villerest, et les débits en amont du bassin restent très faibles.

On peut noter aussi que les prévisions saisonnières à trois mois de Météo France pour l'été 2022 (juillet à septembre) privilégient un scénario plus chaud que la normale et plus sec que la normale sur la France.

Tout cela fait une situation hydrologique qui a conduit dès le mois de mai et qui conduit encore à anticiper à l'échelle du bassin un étiage sévère.

Le soutien d'étiage a déjà démarré, en raison du déficit de précipitations hivernales et printanières, et il présente des particularités notables :

- D'abord sur les stocks d'eau. Au début du soutien d'étiage, la retenue de Naussac n'était pas complètement remplie à la date où a débuté le soutien d'étiage. C'est tout à fait exceptionnel et c'est en raison du déficit de précipitations depuis décembre. Nous reviendrons dans un instant sur cette situation.
- Du côté du barrage de Villerest. Le barrage était rempli au 1^{er} mai, mais le déstockage a été très précoce et significatif en mai et juin, du fait notamment de la faiblesse des débits entrants au barrage, donc en provenance de l'amont du barrage de Villerest.
- Le soutien d'étiage de l'Allier et de la Loire est précoce et les besoins sont élevés pour la saison en raison de débits naturels très faibles. Si on regarde les débits naturels (donc hors soutien des barrages), à Gien ce débit a été inférieur au seuil de crise de 43 m³/s dès le 19 juin. Je parle en débit naturel, pas en débit observé. Et pareil, il a été inférieur sur l'Allier au débit de crise à Vic-le-Comte le 13 juin.

En anticipation de cet étiage sévère, le Comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest et des étiages sévères s'est réuni à 3 reprises en mai et en juin, et il a notamment décidé de revoir à la baisse ses objectifs de soutien d'étiage à Gien sur la Loire, et Vic-le-Comte sur l'Allier, en les fixant respectivement à des valeurs basses pour cette période de 46 m³/s et 10 m³/s.

A ce stade, les objectifs ont tous été respectés par les lâchers réalisés depuis les barrages.

Remplissage de la retenue de Naussac

Je reviens un instant sur le remplissage de la retenue de Naussac avant l'étiage 2022 puisque c'est quand même quelque chose d'exceptionnel et puis parce que cette situation, étant donné son côté exceptionnel, peut susciter des interrogations voire des interprétations qui rendent utiles une présentation factuelle.

A la demande de la DREAL de bassin Loire-Bretagne, une note a d'ailleurs été produite par les services de l'Etablissement pour présenter la cause de ce remplissage inférieur au maximum autorisé. Cette cause, c'est la faiblesse des précipitations sur le Haut-Allier pendant l'intersaison 2021-2022.

Cette note ainsi qu'une autre note réalisée pour les services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme pour présenter les modalités générales de remplissage de la retenue, sont jointes au dossier de séance.

Sur les éléments factuels, justement :

Lorsque le 15 mai 2022 l'Etablissement a commencé les lâchers à partir du barrage de Naussac pour le soutien d'étiage de l'axe Allier, le volume de la retenue était de 77% du volume maximal réglementaire le plus élevé. Bien que le remplissage ait débuté en décembre 2021 avec une retenue remplie à 70%, du fait d'un soutien d'étiage limité l'année dernière, le stockage n'a donc permis d'atteindre un remplissage « que » de 77%, donc 7% de plus. De décembre 2021 à mai 2022, le remplissage de la retenue s'est limité à 14 Mm³, ce qui en fait le plus faible remplissage intersaison depuis la mise en service du barrage en 1983. Et à cela une seule raison : la faiblesse des précipitations et l'absence d'eau dans les cours d'eau à partir desquels est remplie la retenue de Naussac.

On peut rappeler que ces difficultés de remplissage de la retenue de Naussac ont été identifiées dès la conception de l'ouvrage et avec dès l'origine l'idée de construire une usine de pompage-turbinage permettant de compléter ce remplissage, mais la situation de l'hiver 2022 a fait qu'il n'y avait tout simplement pas assez d'eau dans l'Allier pour pomper.

Cette situation exceptionnelle est l'occasion de souligner quelques éléments importants sur la retenue de Naussac :

- Que son remplissage est dépendant des précipitations sur un très petit bassin versant amont et que les limites liées à cette situation géographique sont bien intégrées à travers notamment la nécessité d'une gestion de la ressource en mode pluriannuel.
- On peut souligner aussi que, hors soutien d'étiage, l'objectif prioritaire de l'Etablissement Public Loire en tant que gestionnaire de l'ouvrage de Naussac est bien de remplir au maximum la retenue. C'est son objectif prioritaire.
- Il a aussi pour objectif évidemment d'optimiser les coûts du remplissage et plus largement de la gestion de l'ouvrage, notamment pour contenir la charge supportée par les redevables de la redevance pour soutien d'étiage, mais c'est un objectif qui a un rang de priorité inférieur.
- Le remplissage 2022 a été réalisé autant que possible hydrologiquement, techniquement et réglementairement, et il n'a été limité en aucune façon par les coûts de l'énergie pour le pompage.

Après ce point sur l'année 2022, voici deux démarches en cours pour construire des conditions à plus long terme d'une gestion équilibrée de la ressource en eau sur les axes Allier et Loire réalignés.

La première, c'est la mission d'expertise sur les conditions de mobilisation des retenues hydroélectriques pour le soutien d'étiage qui est conduite par les deux Conseils généraux de l'environnement et du développement durable et de l'agriculture. Cette mission, conduite depuis le début de l'année 2022, était initialement focalisée sur les barrages dont la production hydroélectrique est la principale finalité et elle a étendu son analyse aux règles de gestion des barrages réservoirs de Naussac et Villerest à la demande de la Préfète coordinatrice de bassin au vu de l'importance stratégique des deux retenues pour le soutien d'étiage de l'Allier et de la Loire.

On notera que cette mission a effectué un déplacement pour rencontrer les acteurs du bassin de la Loire amont et de l'Allier au mois de mai. Elle a notamment été reçue par le Président de l'Etablissement pour visiter le barrage de Villerest. La mission a également rencontré les services de l'Etablissement et les a interrogés depuis en mai et juin sur différents aspects auxquels nous nous efforçons de répondre.

Le Comité syndical sera informé des conclusions de cette mission importante lorsqu'elles seront disponibles, avec une restitution prévue à la fin de l'été.

Deuxième démarche qui aussi s'inscrit dans le long terme : **l'étude préalable au lancement d'une analyse HMUC (Hydrologie-Milieus-Usages-Climat) sur les axes Allier et Loire.**

Il est rappelé que l'Etablissement assure actuellement la maîtrise d'ouvrage d'une étude préalable au lancement d'une analyse HMUC sur les axes Allier et Loire, suite à la sollicitation, il y a un an, de la Préfète coordinatrice de bassin et conformément à la décision du Comité syndical d'octobre dernier.

L'étude est en cours et son calendrier prévisionnel de réalisation prévoit un rendu au dernier trimestre 2022.

L'enjeu est de caractériser les structures et les attentes, les besoins et les méthodes, en vue de la conduite d'une analyse HMUC sur les axes réalimentés. C'est quelque chose d'important, une analyse HMUC, à la fois dans le temps, financièrement, techniquement. Et justement, parmi les points qui ne sont pas encore arrêtés, il y a le financement de cette future analyse, de même que sa maîtrise d'ouvrage, sachant notamment que le financement n'a pas été prévu dans le cadre du récent appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation d'analyses Hydrologie-Milieus-Usages-Climat du mois d'avril dernier et qu'il n'est pas explicitement prévu non plus dans les programmations financières du plan Loire.

Enfin, dernier point en lien avec le sujet de l'étiage et auquel est jointe une proposition de délibération pour autoriser la passation d'une **convention avec EDF dans la cadre de la sécurisation de la production hydroélectrique de l'ouvrage de Poutès** sur l'Allier par des lâchers depuis l'ouvrage de Naussac.

Le barrage de Poutès est un ouvrage de production hydroélectrique qui est situé sur l'Allier à l'aval de Naussac. Afin de faciliter la montaison du saumon, il a fait l'objet d'importants travaux de réaménagement achevés en 2021. Deux fois dans l'année, en période de montaison du saumon, il est vidé.

En mai 2022, le CGRNVES (Comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest) a autorisé des lâchures de Naussac pour remplir le barrage du Nouveau Poutès et ainsi sécuriser la production hydroélectrique de l'ouvrage. Il a également autorisé la mise en place d'opérations coordonnées entre les deux barrages de Naussac et Poutès pour diminuer les lâchures de Naussac lors des déstockages de Poutès.

La convention aura pour objectif de garantir la coordination entre les deux ouvrages lors de ces opérations de vidange et de remplissage, en fixant des conditions techniques mais aussi les mécanismes de compensation financière pour indemniser l'Etablissement des surcoûts liés aux opérations.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci Benoît.

En gros :

- Naussac, s'il n'est pas plein, ce n'est pas notre faute, c'est parce qu'il n'a pas plu. On a beaucoup de pouvoirs mais pas celui-là.
- Villerest : on a démarré tôt l'étiage mais aussi il va falloir peut-être à un moment se poser les bonnes questions. Je rappelle que Grangent n'était pas plein, qu'il y a une cote touristique à Saint-Etienne Métropole qui n'était pas atteinte et qu'il a fallu qu'on largue un peu plus à Villerest. Donc il va peut-être falloir aussi se poser à un moment les bonnes questions.

- Poutès : j'ai visité Poutès, on doit l'inaugurer bientôt. C'est superbe. Alors, les saumons, faut-il qu'il y en ait qui remontent jusqu'à Poutès ? Mais là aussi, je me dis, quand je vois les millions qui sont mis dedans, je trouve EDF assez sympathique. Alors, c'est vrai que c'est bon pour leur image mais quand on voit la crise énergétique qu'on a actuellement. Enfin bon, ça c'est un avis personnel.
- Pour la mission qu'on a reçue : heureusement qu'ils sont venus parce qu'ils avaient décidé d'augmenter le niveau d'eau à Villerest. Alors pourquoi pas ? Il y a un petit peu de marge. Simplement, entre autres, on a un énorme château, le château de la Roche, et là il serait inondé. Alors on leur a quand même expliqué que nous, Roannais, avons accepté il y a 40 ans de cela, de noyer les plus belles gorges de la Loire – encore plus belles que les gorges de l'Ardèche –, et qu'il ne fallait peut-être pas en rajouter. On n'a rien dit, on accepte très bien ce barrage, il n'y a pas de souci, mais il ne faudrait peut-être pas nous en remettre. En plus, on a des campings. Donc remonter le niveau, ce n'est peut-être pas la bonne idée. Et ils ont quand même reconnu qu'ils avaient bien fait de venir parce qu'il n'avaient pas cette vision-là. Mais c'était très intéressant et ils ont par contre été impressionnés par l'ouvrage de Villerest. D'ailleurs, dès que les conditions sanitaires le permettront, je vous proposerai de nouveau, comme on l'avait fait sur le dernier mandat, de délocaliser un Comité sur les deux sites (Naussac et Villerest). Cela avait été super apprécié sur le dernier mandat. On avait commencé par Naussac, on avait été hébergés à Naussac, et le lendemain on avait fait la visite de Villerest puis un Comité Syndical à Roanne. Naussac, moi-même, on m'avait expliqué, j'avais vu des photos, j'avais tout vu, et quand je l'ai vu, j'ai dit « Ah, je comprends ». En fin de compte, tant qu'on ne l'a pas vu, on ne peut pas comprendre. Donc je vous proposerai ça.

Voilà en résumé.

Mais c'est vrai que s'agissant de l'étiage, pour les deux semaines à venir, pas de pluie, fortes chaleurs jusqu'à 38-40°C, une forte évaporation, je pense qu'on est, je crains qu'on soit dans un été difficile si en août on n'a pas deux ou trois orages.

Il y a une délibération pour Poutès. On va leur mettre de l'eau mais on va la leur faire payer. C'est ça, je résume ! Et c'est bien, ça nous fera deux-trois sous.

Tout le monde est d'accord ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Oui, Nathalie.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Encore une fois – enfin c'est un peu pour faire écho à ce que tu dis, mais donc maintenant on peut le dire parce que ça dépasse notre propre parole –, on a des problèmes de quantité d'eau sur l'amont qui sont certains. On le disait déjà mais finalement on n'était pas assez nombreux à le dire. Mais maintenant, non seulement on le dit mais ça se voit vraiment de façon significative. Donc ça veut dire que tout le montage historique qu'on avait fait à une certaine époque, en se disant qu'une des solutions venait de ce territoire-là pour apporter de l'eau sur l'aval, est un peu démonté. Aujourd'hui, on voit bien la limite de l'exercice, parce que les temps ont changé, simplement. Donc les uns et les autres, je vous invite à ce qu'on puisse se reposer la question de comment on veut fonctionner demain et avec quels genres d'équipements. Je crois que c'est aujourd'hui le lieu de se poser des questions sur les solutions à apporter. On a ciblé les problèmes. Avec Daniel, on s'en est fait l'écho depuis longtemps. Alors c'était plutôt dans le Comité de l'agence et notamment au moment des discussions du SDAGE où on disait : « mais ça ne résout pas les problèmes qu'il y a sur la répartition d'eau ». Voilà, on y est et c'est significatif.

Après, Daniel, je voulais revenir sur Poutès. Poutès, c'est quand même un sujet compliqué. Si EDF a refait l'ouvrage de cette façon-là, c'est parce qu'il y a eu une pression à un moment donné qui était complètement dingue, un peu utopique aujourd'hui quand on voit ce qui se passe finalement pour cette espèce emblématique qu'est le saumon, mais parce qu'il est aussi embarrassé avec d'autres soucis que nous humains ne savons pas régler, parce qu'on ne s'en donne peut-être pas assez la

peine, je ne sais pas. Donc, du coup, effectivement il y a eu un très très très gros investissement d'EDF qui ne s'est pas éclaté à faire ça parce qu'il a fallu qu'il revienne plusieurs fois sur son projet, parce que ça a fini par agacer les cofinanceurs. Je te rappelle les conflits qu'il y avait entre EDF et l'Agence à un moment donné, à cause de dossiers déposés et présentés au ministre puis changés au dernier moment parce que la pression des associations environnementalistes était très forte et que ça les obligeait à revoir sans arrêt leur dossier pour faire un ouvrage de plus en plus bas, de plus en plus ouvert. Et encore, la problématique kayak, je te rappelle, n'a pas été prise en compte alors qu'ils avaient aussi des pressions à ce sujet-là.

Ce sont donc des sujets assez compliqués. Des décisions ont été prises à un moment donné, en espérant effectivement un vrai enjeu sur cette espèce emblématique qu'est le saumon. Je crains qu'on n'y soit pas.

Baisse de production électrique, il faut le signaler. On a fait des choix environnementaux qui entraînent des baisses de production électrique. Mais maintenant, comment s'organise-t-on d'une façon générale ?

Moi je pense que l'axe Allier est beaucoup plus touché que l'axe Loire en lui-même, peut-être parce qu'il y a moins d'ouvrages dessus, aussi. Et effectivement, on le savait, Grangent en fait se déremplissait. Et là aussi, je trouve que ça passe sous silence, enfin on ne l'entend pas. Nous qui sommes dedans, on l'entend, on le voit, mais tout ça, ça passe assez sous silence alors que c'est très très très préoccupant. E c'est pour ça qu'aujourd'hui il nous faut vraiment des solutions.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Pour parler de l'étiage : dans le rapport d'activité 2021, page 10, il y a un chiffre qui m'a interpellé : soutien d'étiage 2021. En 2021, il n'y a pratiquement pas eu d'étiage, on a eu de l'eau toute l'année, Villerest : 1 Mm³, Naussac : 46 Mm³, ce qui veut bien dire que dans l'Allier il n'y a pas d'eau. C'est vrai que si le Cher avait ça, je pense qu'il serait heureux. Je regarde Jean-Pierre. Mais donc, c'est vrai, quand on dit Naussac, entre autres, les lâchers servent aussi pour les centrales nucléaires, oui, en période d'étiage, mais en 2021, il n'y a pas d'étiage et il y a quand même 46 Mm³ qui sont partis de Naussac, pour l'Allier, pour Vichy et ainsi de suite. Je pense que ce chiffre, il est très très parlant : 46 à 1. Donc voilà, je pense qu'en effet on sait que l'Allier et nos rivières, nos affluents, sont en manque d'eau et ce n'est pas Jean-Pierre qui va me démentir.

INTERVENTION DE M. GUERIN

Je vais même ne rien dire parce que je vais revenir sur des choses qu'il ne faut pas dire.

Le Cher est vraiment dramatiquement impacté. Alors on a eu la chance d'avoir de précipitations il y a 3 semaines, qui ont rempli le barrage, mais quand on parle de 14 Mm³ sur la retenue, c'est relativement ridicule.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci.

10. Etat d'avancement des analyses Hydrologie-Milieus-Usages-Climat dites « HMUC »

Laurent BOISGARD va nous parler de l'étude d'avancement des analyses HMUC.

INTERVENTION DE M. BOISGARD

Merci Monsieur le Président.

On est sur une note d'information, en effet, sur l'état d'avancement des analyses HMUC en cours et puis celles qui seront à venir avec l'appel à manifestation d'intérêt qu'évoquait Benoît ROSSIGNOL juste avant.

Je ne reviendrai pas sur la première étude évoquée aussi par Benoît tout de suite avant et je vais me consacrer tout de suite à la seconde analyse qui est en cours sur le bassin de l'Allier et plus exactement sur les périmètres des SAGE Haut-Allier et Allier aval.

L'état des lieux a été validé en juin 2021 et actuellement les éléments de diagnostic sont présentés en vue de leur validation finale en septembre prochain. Ces éléments serviront notamment de base à la définition des volumes prélevables par les différentes catégories d'usagers ainsi qu'au Projet de Territoire de Gestion de l'eau animé également sur ce territoire Allier aval par l'Etablissement.

La troisième analyse HMUC en cours est sur le bassin versant du Fouzon. C'est un affluent rive gauche du Cher dans sa partie aval. Cette étude a débuté à l'été 2019 et elle est en cours de validation au niveau des débits et volumes prélevables, donc un peu plus avancée par rapport à celle sur l'Allier.

Peuvent être citées également des réflexions déjà engagées sur les périmètres du SAGE Loire en Rhône-Alpes sous maîtrise d'ouvrage du Département de la Loire, ainsi que sur le bassin du Cher dans sa globalité avec un recrutement qui a eu lieu dès le début de l'année pour assurer la première phase préliminaire en régie.

Revenons désormais à l'appel à manifestation d'intérêt HMUC évoqué par Benoît tout à l'heure. Il a été lancé dans le prolongement des conclusions du Varenne Agricole de l'Eau et de l'adaptation du Changement Climatique, avec l'objectif d'accélérer la mise en œuvre des projets de territoires de gestion de l'eau (PTGE).

Ainsi, en avril 2022, les CLE ont été invitées dans un délai d'un mois à faire remonter leurs souhaits de s'engager rapidement dans la réalisation d'études HMUC qui pourraient alors bénéficier sous réserve de d'être sélectionnées d'un financement intégral apporté par l'Agence de l'eau à hauteur de 70% et l'Etat, étant précisé qu'en termes de modalités opérationnelles ces études devront être finalisées avant fin 2024.

Au terme de cet appel à candidatures, le montant total des notes d'intention déposées à l'échelle du district était largement supérieur à l'enveloppe initialement provisionnée qui était de 5 M€, donc les services de l'Etat et de l'Agence ont procédé à une sélection selon des critères basés sur le chapitre 7 du SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027.

Parmi les 10 notes d'intention déposées par l'Etablissement, dont une a été retirée au dernier moment par la Commission locale du SAGE Loir, donc il ne nous en restait que neuf, cinq ont été sélectionnées pour un montant total de 1,31 M€.

A noter que le conseil d'administration de l'Agence de l'eau a décidé lors de sa séance plénière de fin juin de repêcher certaines études avec un financement à 100% sur des crédits propres.

Pour les CLE des SAGE portés par l'Etablissement, seule l'étude préalable à la réalisation d'une étude HMUC sur les eaux souterraines de la Chaîne des Puys n'a pas été retenue, ce qui porte le montant total des dépenses d'études à près de 2 M€ à venir.

Si on peut se féliciter d'avoir un financement intégral de ces actions territorialisées, il peut être souligné plusieurs points d'attention :

- Le premier est lié au format d'appel à manifestation d'intérêt puisqu'il nous a fallu répondre sous un délai d'un mois et cela ne nous a pas permis de mener une réflexion à l'échelle de l'ensemble des 10 SAGE et donc d'explorer toutes les voies de synergie et de mutualisation possibles ;
- La plupart de ces actions n'étaient pas inscrites non plus aux programmes d'actions 2022 que

vous avez validé lors du Comité » Syndical de décembre dernier ; il nous faudra en conséquence procéder à des modifications budgétaires courant octobre ou décembre pour inscrire ces crédits de façon complémentaire à ceux qui étaient déjà provisionnés ;

- Enfin, en ce qui concerne la partie marchés, il peut être souligné que le service va devoir engager pas loin de 8 marchés dans un court laps de temps, donc dans les 2 mois d'été notamment, et donc au regard du nombre important de consultations qui vont aussi être menées à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, puisqu'un certain nombre d'autres structures porteuses de SAGE vont devoir en faire autant, il peut être attendu que les montants des offres soient revus à la hausse par les prestataires compte tenu du fait qu'il y en a très peu qui disposent aujourd'hui des ou tout au moins d'expérience dans ce type de réflexion qui nécessite un temps long de concertation pour faciliter l'acceptation par les acteurs et, malheureusement, vu la date butoir qui est imposée à 2024, on peut avoir quelques doutes sur notre capacité à tenir ce délai mais il le faudra.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci Laurent pour ces infos.

Oui, Xavier.

INTERVENTION DE M. DUPONT

On avait une réflexion qui est peut-être un peu plus globale que l'EP Loire. Il y a un certain nombre d'études HMUC en effet qui sont lancées aussi sous d'autres maîtrises d'ouvrage que celle de l'EP Loire. Cela rejoint notre intention d'avoir une meilleure connaissance sur l'ensemble du bassin ligérien, que ce soit sur la question quantitative ou qualitative, et aussi avec cette dominante climat qui va plutôt sur moins d'eau. Et ma question est de savoir si à un moment il y avait un espace où on agrégait l'ensemble de ces données, même peut-être de façon un peu plus synthétique, pour qu'on ait une vision globale de l'ensemble du bassin. Parce que là, en fait, quand on regarde la carte, on est sur les affluents, avec des calendriers différents, et du coup qu'en est-il de la Loire dans son intégralité ? Ça serait bien qu'on ait une sorte de cohérence sur l'ensemble.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

C'est effectivement l'un des objets de l'étude sur les axes Loire et Allier d'être intégratrice de ce qui est fait sur l'ensemble du bassin, à travers les études affluent par affluent, sous-bassin par sous-bassin ou tronçon par tronçon. Effectivement, elles ont toutes des calendriers différents. Si ce sont des études HMUC, elles ont normalement les mêmes méthodes mais elles ont pu être conduites par des bureaux d'études différents, avec des demandes locales, aussi, qui sont intégrées différemment. L'enjeu est donc d'arriver à intégrer ces différents résultats des différentes études, les calendriers également, pour qu'à la fin ce soit cohérent en termes de décisions et de gestion de la ressource en eau.

C'est pour cela que cette étude HMUC sur les axes est porteuse d'enjeux très forts. Et elle est sans doute assez compliquée à mener, il peut y avoir des attentes variées autour d'elles. C'est pour cela que l'étude préalable a pour objectif de cerner quels sont les questionnements qu'il faut mettre dans cette étude HMUC, ceux qui ne doivent pas y figurer, et puis de faire un inventaire de toutes les études déjà en cours, des données qui sont déjà disponibles, pour ne pas être obligé de le refaire, et puis de vérifier uniquement ce qui doit être ajouté pour compléter l'existant, et ne pas refaire ce qui est déjà fait.

INTERVENTION DE M. PAVILLON

Est-ce que l'on a un calendrier par rapport à cela ? Une étude préalable qui va amener une autre étude – on parle de 2024 –, donc par rapport à cela est-ce qu'il y a un calendrier ? Parce qu'on l'a évoqué, il y a des attentes qui sont différentes mais nous, on a besoin, et là je parle plutôt sur le Maine-et-Loire. Le Maine-et-Loire vient de passer son schéma directeur de gestion ressource en eau avec déjà une certaine pression de certains acteurs. On a parlé du Varenne de l'eau, il y a une pression forte, on veut commencer à construire éventuellement des bassines à des endroits. Oui

mais il faut qu'on regarde un tout petit peu les usages qu'il y a aussi à côté. Tout le monde part dans tous les sens et je pense qu'on a besoin d'un calendrier. Et au regard de ce qui se passe aujourd'hui, il faut qu'il soit assez rapide. Même si j'avais bien compris qu'effectivement les études sont longues, comme cela a été évoqué par le collègue, c'est bien quand même d'avoir ce calendrier en vue.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Le calendrier, ça fait partie aussi de l'étude préalable de le définir parce qu'en fait cela dépend aussi de ce qu'on va vouloir mettre comme questions dans l'étude HMUC. Suivant si ce sont des choses qui peuvent être construites rapidement ou pas, le calendrier sera plus ou moins lointain. Il y a des enjeux pour pouvoir apporter des éléments qui seront utiles en gestion ouvrages, peut-être, ça c'est une chose. Il y a des enjeux qui seront utiles pour apporter des réponses qui seront intégrées de manière réglementaire, peut-être dans le SDAGE ou dans des documents de ce type-là, avec des débits objectifs d'étiage, par exemple. Et donc suivant ce sur quoi est mis l'accent, le calendrier ne pourra pas être le même. C'est une réponse un peu d'attente mais le calendrier l'étude préalable, normalement, c'est fin 2022. Et ce que j'indiquais aussi, c'est que pour que cette étude se fasse, la suivante, l'étude HMUC elle-même, il faudra identifier un maître d'ouvrage, identifier les financements. A ce stade, ce n'est pas arrêté et c'est pour cela que j'évoquais cette question.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui, Nathalie.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Et comment vous nous interrogez, pendant la phase justement étude préalable sur les besoins locaux ? Comment on fait remonter ça, ces discussions entre élus qu'on peut avoir ? En fait, ce dont on a surtout besoin après, c'est de trouver des solutions. Ça va donc dépasser du quantitatif qu'on aura compté à un instant T, c'est comment après on trouve des solutions, innovantes, pertinentes, humaines. Et comment on vous le décrit ce besoin qu'on a repéré les uns et les autres localement ?

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

La démarche qui a été proposée et pour laquelle on a sélectionné un bureau d'étude, c'est d'établir une liste de questions auxquelles devra répondre l'étude HMUC. Cette liste de questions est établie dans un premier temps par les partenaires de bassin que sont l'Etat, à la DREAL de bassin Loire-Bretagne, l'Agence de l'eau et l'Etablissement Public Loire. Ensuite, seront associés à ce questionnement des représentants des différents usages de l'eau, différents acteurs, au 3^{ème} ou 4^{ème} trimestre 2022, afin d'aboutir à un cahier des charges d'une étude HMUC future. Après, tout ne sera pas défini dedans puisque ce sera l'objet même de l'étude HMUC d'étudier éventuellement les solutions qui seront proposées par les uns et par les autres.

En fait, dans la partie locale des liens sont faits avec les territoires, notamment ceux qui sont porteurs de démarches, qu'elles soient de type HMUC sur l'Allier en cours, ou de type schéma départemental de gestion de la ressource en eau comme il y a eu en Maine-et-Loire, en Saône-et-Loire aussi dans ce sens-là, en utilisant les démarches qui sont déjà portées par les acteurs sur les différents territoires traversés par la Loire et l'Allier.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui, ce sera une partie de l'agrégation de toutes les études qui ont lieu.

Oui, Jean-Pierre.

INTERVENTION DE M. GUERIN

A l'époque où nous cherchions les financements de ces études, on a beaucoup contacté les Départements – je vois mon collègue du Cher, qui est en visio –, et c'est vrai que l'inquiétude qui occasionnait leur refus, si on veut, de participer au financement, c'est qu'ils ne voulaient pas entendre dire qu'il faut gérer la pénurie. Ils voulaient entendre des solutions pour garder les usages de l'eau qu'ils ont aujourd'hui et qui sont des usages bien évidemment vitaux pour leur économie, pour l'agriculture. Et l'inquiétude qu'ils avaient c'était : ne nous dites pas qu'il faut qu'on ferme les robinets, on le sait, mais trouvez-nous des solutions pour avoir d'eau. Alors on est bien d'accord que l'eau tombe du ciel et qu'on ne maîtrise pas trop cela. Mais je nourris de gros espoirs sur le dernier mot : climat, où bien évidemment les décisions qui sont prises depuis des années et des années sont sûrement pertinentes, je n'en doute pas, mais aujourd'hui avec l'accélération du dérèglement climatique, si on continue à appliquer les mêmes théories ou le même logiciel, on ne va pas arriver à des choses qui vont être sympathiques. Il faut absolument qu'on soit innovant et peut-être qu'on casse un peu le dispositif rassurant que l'on a tous les ans et dire, allez je prononce le mot : barrage, commencer à regarder ce qu'on peut faire pour retenir l'eau quand elle est là.

Vous parliez de bassines tout à l'heure. Je sais qu'il y a des gens qui sont contre. On peut parler de retenues collinaires, on peut parler de tout ce qu'on veut mais il ne faudra pas hésiter à appliquer les conclusions de cette étude. C'est ça qui est dramatique. Il faut absolument que les décisions soient appliquées en fonction de ce nouveau dérèglement climatique qui nous tombe dessus.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Des études qui vont être importantes, en effet.

INTERVENTION DE MME GUGLIELMI

Juste pour rappeler qu'il n'y aura pas qu'une solution, les solutions ne seront pas uniques et en fonction des territoires, en fonction de la géologie du sol, les solutions seront certainement différentes aussi.

INTERVENTION DE M. FRECHET

OK.

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Pour apporter une précision aux questions de calendrier évoquées par Jean-Paul PAVILLON, la question d'une étude HMUC sur les axes réalimentés de la Loire et de l'Allier a été portée au Comité Syndical dès 2016. Elle avait été à l'époque relayée par le Préfet MEDDAH, avec l'idée qu'il fallait justement profiter du peu de temps qui s'offre encore à nous pour avancer. Pendant plusieurs années, c'est resté sous la forme : il faudrait peut-être qu'on y réfléchisse. Un pas supplémentaire a été franchi avec la décision d'avancer au moins dans le formatage de cette préanalyse permettant de se demander ce qu'on va poser comme questions par rapport aux problématiques qu'on rencontre sur nos territoires. Et comme le rappelait Benoît ROSSIGNOL, à ce stade, côté Etablissement (juillet 2022), quant à savoir si l'étude qui viendra derrière sera financée par qui et qui en sera le maître d'ouvrage, il n'y a pas la réponse. C'est vrai qu'on peut toujours imaginer que les choses se font spontanément et que tout est un long fleuve tranquille, mais quelquefois le fait d'avoir des précisions par anticipation, ça permet de faciliter et de construire davantage de dispositifs de confiance, quand même.

INTERVENTION DE M. BRULÉ

Juste pour préciser un point. Il y a des compléments méthodologiques qui étaient attendus et qui ont été mis en ligne par l'Agence de l'eau en début de semaine, ou en fin de semaine dernière. C'est un point que je tenais à signaler.

Le deuxième point que je tenais à signaler, c'est un petit point d'alerte. Effectivement, il y a beaucoup d'études HMUC, on a des bureaux d'études qui sont choisis au mieux, mais je pense que ce qui est intéressant aussi, notamment à intégrer dans l'ensemble des études que vous suivez au niveau de l'EP Loire, c'est je pense qu'il faut arriver à avoir un appui technique quand même significatif aux territoires que vous accompagnez à travers ces études HMUC, à travers les démarches PTGE, avec les animateurs que vous avez. Et je me permets d'insister là-dessus. L'intérêt d'avoir un opérateur important comme l'EP Loire, qui assiste beaucoup de territoires, c'est justement d'avoir tout ce *background* technique. Et nous, on souhaite vraiment qu'il soit mobilisé, que les animateurs soient bien épaulés par rapport à cela, pour challenger ce que disent les bureaux d'études, pour discuter avec le territoire, et en faisant appel également aux compétences des services de l'Etat qui sont bien évidemment à disposition pour interagir dans ces démarches. Je crois que c'est important, parce qu'on se fait un peu de souci, globalement, sur la qualité de ce qui pourra être rendu. Voilà, je pense que c'est important que vous puissiez bien épauler les territoires que vous accompagnez, que ce ne soit pas juste une maîtrise d'ouvrage « financière », qu'il y ait bien un apport technique de l'EP Loire. Je pense que ce sera gage d'une meilleure qualité et de débats beaucoup plus éclairés au niveau local dans les SAGE.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je suis d'accord. Au niveau local, on travaille beaucoup avec les services de l'Etat de nos départements mais on a rencontré des difficultés pour trouver des cabinets. Dans le département de la Loire, on a réussi à en trouver mais il a fallu faire deux appels d'offres, le premier étant infructueux. Il y a aussi aujourd'hui, non pas une pénurie de cabinets mais un surplus de dossiers, de demandes, et les cabinets ont du mal à répondre.

11. Etude évaluative nationale de la politique des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

On continue avec Laurent BOISGARD sur l'étude évaluative des SAGE, dont on a parlé entre autres avec Jean-Pierre et Nathalie il y a une dizaine de jours à Clermont-Ferrand, avec le Directeur de l'Agence de l'eau et le Président du Comité de bassin.

Laurent.

INTERVENTION DE M. BOISGARD

Merci Monsieur le Président.

C'est une synthèse de l'étude d'évaluation nationale de la politique des SAGE qui a été initiée en 2020 par le Ministère de la Transition Ecologique à des fins :

- D'identifier les freins à leur opérationnalité et à leur effectivité ;
- De définir les différents types d'actions qui pourraient permettre d'y remédier ;
- Mais tout autant d'identifier et de valoriser les points forts et consensuels.

L'étude s'est basée sur une série d'entretiens des différentes catégories d'acteurs, 11 études de cas, des séries d'ateliers, un questionnaire mis en ligne à l'attention des CLE.

De cette évaluation, si on avait une conclusion à faire ressortir, il en ressort tout d'abord un certain nombre de constats et une conclusion que l'outil SAGE est au milieu du gué. Je reprends textuellement ce qui est écrit dans le rapport : pour différentes raisons, les SAGE sont pris entre posture réglementaire et démarche de projet territorial ; et leur ambition d'agir est affectée par une lourdeur des procédures qui s'est accrue avec le temps et le manque de moyens financiers notamment.

Les recommandations

On ne va pas reprendre l'intégralité de ces constats mais en tout cas, au terme de cette analyse, 43 recommandations ont été formulées pour :

- Rendre le SAGE plus souple et agile ;
- Lier le SAGE à l'aménagement du territoire ;
- Le recentrer sur la planification stratégique ;
- Donner à la CLE plus de légitimité.

Pour simplifier leur lecture, les recommandations ont été regroupées dans le rapport en chapitres et familles, et la note qui vous a été remise ne présente que ces extraits de cette quarantaine de recommandations. Et au regard des enjeux directs qu'elles pouvaient avoir sur les 10 SAGE que l'Etablissement porte ou au regard des intérêts aussi pour les collectivités membres, une vingtaine d'entre elles ont été mises en exergue avec un encadré bleu.

On ne va pas toutes les passer en revue cet après-midi mais on vous propose d'en aborder quelques-unes :

Dans le chapitre 1, qui vise à redonner au SAGE son caractère d'initiative locale, il est notamment recommandé de supprimer la notion SAGE nécessaire et de ne surtout pas inciter à une couverture totale du district par ces démarches.

Dans le chapitre 2, il n'y avait rien de particulier à relever nous concernant.

Dans le chapitre 3, qui porte sur le fonctionnement de la CLE, il est proposé des évolutions qui peuvent vous intéresser puisqu'elles touchent en fait à renforcer la légitimité et son efficacité, en proposant que les membres des EPCI représentent au moins 40% des membres de la CLE et que ceux ayant la compétence GEMAPI et aménagement du territoire représentent la moitié de ces 40%. Il est aussi indiqué que la structure porteuse fasse une proposition au préfet pour la nomination des élus à la CLE ou qu'un délai d'un mois maximum soit donné aux acteurs pour faire leur retour sur les désignations afin d'accélérer les procédures.

En ce qui concerne la présidence des CLE – Monsieur GUERIN est parti mais il est concerné –, il y a plusieurs recommandations qui évoquent ce sujet. Il est préconisé que le président soit élu pour 6 ans, comme c'était le cas jusqu'alors, parmi les élus mais par les deux collèges (les élus et les usagers), ce qui n'était pas le cas jusqu'alors, et que dans le cas où le président préside aussi la structure porteuse du SAGE, de veiller à ce que ces responsabilités ne viennent pas entamer sa légitimité de pilote et d'arbitre de cette instance.

Il y a aussi la question de l'instauration d'une indemnité de défraiement par la structure porteuse pour le président – en écho à ce que vous disiez tout à l'heure, Monsieur FRECHET –, et de tous les membres de la CLE.

Par ailleurs, il est proposé de permettre à la CLE de remplacer suivant un délai inscrit dans son règlement ses membres non suffisamment assidus sans nécessité de procéder à un arrêté modificatif de composition.

Que les sujets stratégiques tels que la gestion quantitative, évoquée précédemment, puissent être étudiés sous la forme d'une concertation/coopération inter-SAGE formelle, soutenue et favorisée par l'Agence de l'eau et les services de l'Etat. Il en existe quelques-unes déjà en place notamment sur le haut du bassin, entre Loire amont et Haut-Allier, pour cette question de la nappe du Devès, par exemple.

Par ailleurs, afin de la positionner la CLE comme garante de la stratégie du SAGE, il est préconisé 6 recommandations dont la création d'une conférence des présidents de SAGE dans chaque district pour contribuer à la co-construction des politiques de l'eau. Cette conférence serait autonome vis-à-vis du Comité de bassin et de l'Agence, et cette instance nommerait ses représentants au sein des comités de bassins et des conseils d'administration des agences de l'eau.

Dans la recommandation 4^e, il est proposé que l'ensemble des procédures opérationnelles du domaine de l'eau, que l'on a évoquées d'ailleurs un petit peu en amont de ce point-là (PAPI, PEP, PTGE, CT), soient placées sous un contrôle de cohérence avec le plan stratégique établi par la CLE. Il est par ailleurs recommandé que le SDAGE et le Comité de bassin laissent aux SAGE la possibilité d'arbitrer leurs priorités sur leurs périmètres, tout en demeurant force de proposition, surtout sur des problématiques supra bassins, notamment la question de la gestion quantitative qui avec le changement climatique impliquera des obligations de solidarité et d'arbitrage interbassins.

Dans le chapitre 4, il est proposé plusieurs recommandations qui visent à modifier l'architecture des documents. On vous laissera vous reporter à la note qui détaille ces éléments-là.

Enfin, le dernier chapitre porte sur le confortement de l'animation de ces démarches avec des préconisations qui concernent la composition des cellules d'animation et le financement des postes associés. Aussi, il est proposé de cibler 2 postes d'animatrice/teur socio-technique et 1 poste administratif complémentaire pour chacun des SAGE, hormis pour les plus petits, et d'assurer le financement de ces postes d'animation dans la phase de mise en œuvre à hauteur de 50% par les acteurs du territoire, pour garantir leur engagement en faveur de ces démarches SAGE et les consolider sur le long terme. En conséquence, les autres financeurs, tels que l'Agence de l'eau ou encore les conseils départementaux et régionaux s'engageraient, eux, à hauteur des 50% restant à couvrir.

Pour terminer la présentation des recommandations, il a été relevé 4 dernières qui visent à disposer d'une structure porteuse pérenne, forte et dotée de moyens. Ainsi, il est confirmé que la structure porteuse doit demeurer une collectivité territoriale, calée *a minima* sur le périmètre du SAGE ou l'englobant ; que cette structure, si elle exerce d'autres missions et/ou compétences que le portage des SAGE, mette en place un budget annexe ciblé sur cette mission ; et il est également préconisé de supprimer dans les missions des EPTB le fait qu'ils soient prioritaires pour le portage d'une SAGE et d'intégrer dans ses statuts la question de l'item 12 de l'article R211-7 du code de l'environnement relatif à l'animation dès lors que les EPCI en sont membres.

Les suites

En ce qui concerne les suites qui vont être données à cette évaluation nationale, il peut être indiqué que des éléments ont d'ores et déjà été présentés devant le Comité national de l'eau (CNE) en mars dernier et qu'un projet de délibération, joint à la note, devrait être débattu en octobre prochain. En l'état actuel, il comporte notamment des éléments préconisant de garder la souplesse actuelle dans le portage des SAGE et de sécuriser le financement des structures porteuses.

A plus ou moins long terme, la réforme des SAGE pourrait prendre différentes formes allant de simples évolutions réglementaires et législatives au projet de loi, étant précisé que la volonté semble d'être d'avancer prioritairement sur la simplification des procédures et l'amélioration de la dynamique interne de la CLE, afin de gagner en efficacité.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est vrai que la fin, quand vous dites simplifier, j'ai l'impression plutôt qu'on veut complexifier. J'ai travaillé sur des dossiers autres que l'eau, quand on veut simplifier c'est très dur de simplifier, parce que même moi j'ai suivi des dossiers, on voulait simplifier et à la fin j'ai rendu un dossier qui était encore plus compliqué qu'avant. Donc je reconnais que c'est très dur.

Mais attention, c'est vrai qu'on va donner du poids aux SAGE, aux CLE, et c'est très bien. Après, moi, je veux bien que ce ne soit pas un élu qui soit président, il n'y a pas de souci, mais alors je ne

sais pas comment il va faire pour gérer. Moi, j'y suis en tant que conseiller départemental président, déjà on ne compte rien du tout, tout est gratuit. Si demain, le président n'est pas conseiller départemental, je ne sais pas où il trouvera un bureau. On l'a vu avec un président justement qui disait : moi je veux bien, je suis venu à Clermont-Ferrand avec ma voiture personnelle, le gasoil n'est pas donné, je suis venu, mais s'il y a une réunion par semaine, je ne pourrai pas, je ne peux pas payer. Il est retraité. Et en tant que président de SAGE, les frais de déplacement ne sont pas prévus. Nous, comment fait-on ? On vient parce qu'on est élu, on prend la voiture de l'agglo, on prend la voiture du département.

Faisons attention à cela. On va avoir des problèmes de fonctionnement. Aujourd'hui, les SAGE ? il ne faut pas avoir peur de le dire, ce sont des bouts de chandelles, on se débrouille comme ça. Chez moi, la personne qui s'occupe de SAGE a 50% payés par l'EPL, 50% par le Département, et travaille 80% pour le SAGE. On se débrouille. Faisons attention à cela. Donnons du pouvoir, moi je suis un défenseur des CLE et des SAGE, parce qu'on est sur le terrain, on fait avancer les dossiers, on se connaît, on a des débats constructifs que ce soit avec nos agriculteurs, nos associations environnementales (CNE, LPO), nos industriels, on arrive à discuter, à trouver des solutions dans mon Département.

Mais faisons attention. Quand on veut trop faire bouger, ça risque d'être compliqué. Donc soyons prudent parce qu'on joue sur un fil. Et puis je rappelle que ce n'est plus une compétence du Département, le législateur a décidé qu'on n'était plus conseillers généraux mais conseillers départementaux, donc on n'a plus la compétence générale et entre autres on n'a plus cette compétence. Alors on peut la prendre mais certains ne veulent pas la prendre.

Nathalie.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Moi, je suis perplexe. J'ai aussi participé au groupe de travail du CNE et au départ, ce que j'avais entendu, c'est qu'on faisait trop de réglementation dans les SAGE et puis finalement, en relisant le rapport, j'ai l'impression qu'on a renforcé le clou de faire de la réglementation.

L'outil SAGE, en tant qu'animateur sur le territoire pour faire connaître la politique de l'eau, je le trouve tout à fait intéressant et pertinent. Et faire parler les acteurs, normalement c'était son lieu, c'était l'endroit. Et je trouve cela intéressant. Faire en sorte que cette structure devienne une structure de sur-rédaction réglementaire, alors que ni les uns ni les autres dans la structure nous ne sommes des juristes, on fait écrire des choses par des cabinets d'études qui sont des calamités sur le territoire parce que cela n'a pas été évalué. On n'imagine pas les effets collatéraux quand on écrit des règles. Donc, je prends cela avec des pincettes et je ne trouve pas que ce soit une plus-value du SAGE que de faire faire cela.

Utiliser le SAGE aussi pour émettre des avis auprès de l'administration en croyant que l'administration n'est pas capable elle-même d'émettre ses propres avis, je trouve cela assez lamentable aussi. Encore une fois, les SAGE n'ont pas les moyens des ambitions qu'on veut bien leur donner. Et finalement, on ne fait pas vraiment notre travail. Parce que le travail de remonter les problématiques de terrain et d'essayer d'y trouver des solutions – et c'est en cela que je voyais le SAGE intéressant –, ce n'est plus cela qu'on fait. On devient un petit sous-maillon de l'Etat, en critiquant l'Etat – parce que je suis dans un SAGE avec d'autres animateurs que l'EPL et j'entends toute le mécontentement de ces animateurs envers les services de l'Etat – et on se retrouve dans des situations un petit peu bizarres parce que finalement tous les liens de confiance sont rompus : la strate Etat/élus, la strate techniciens/Etat, la strate élus/techniciens. On ne fait pas avancer un territoire en étant aussi délabré. Et pourquoi est-on aussi délabré ? Parce que finalement, c'est le SDAGE quand même qui a écrit quelque part qu'il voulait des SAGE dans certains territoires. Les gens ne demandaient rien. Donc on s'y est mis, on l'a fait. Et puis maintenant on nous dit qu'il faut payer, qu'il faut faire, qu'il faut ci, qu'il faut ça. Et tout cela sans moyens. Et je rejoins Daniel : sans moyens on ne fait pas grand-chose et en tout cas on fait du sale boulot.

Je suis un peu gênée. Je pensais que la mission aurait pu voir ces écarts-là. Je trouve qu'elle l'a moins évalué. Et puis après, on s'embête avec des histoires administratives. Effectivement, s'il manque quelqu'un ; il manque quelqu'un, on le remplace. Le SAGE Loire amont, il n'a pas fonctionné pendant plus d'un an et demi. Le fait de ne pas avoir une mandature sur une collectivité n'empêchait pas la structure de se réunir et on n'a pas pu travailler. Donc ça, effectivement, c'est une simplification administrative facile à faire et qu'il convient de corriger.

Ensuite, sur la question de la présidence, je suis perplexe. Finalement, ceux qui font le boulot sur le terrain, ceux qui gèrent les collectivités, ça reste quand même les élus. Et un président élu par du lobbying ou par des petits jeux qui seraient autres que les strates territoriales, ça m'ennuie beaucoup parce qu'après on est sur des dérives et puis de toute façon au bout du bout le machin ne fonctionne pas.

J'émetts beaucoup de réserves sur ce qui est écrit. Je suis embêtée parce que j'ai trouvé que cela ne ressemble pas à ce qu'on aurait pu imaginer au départ.

INTERVENTION DE M. BOISGARD

Sur ce point, si je peux me permettre Monsieur le Président, en fait je n'ai peut-être pas été clair dans mon propos mais la question de la présidence reste bien en fait aux élus, la présidence est bien conservée à un élu, c'est juste que les deux collèges peuvent procéder à l'élection, alors qu'aujourd'hui c'est uniquement le premier collège.

INTERVENTION DE M. FRECHET

On a un cas où ce n'est pas un élu qui est président.

INTERVENTION DE M. BOISGARD

En tout cas, ce qui est préconisé, c'est bien cela.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Si, c'est un élu. Il a les deux casquettes.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

C'est un élu mais si on commence à jouer avec FNE ou des choses comme ça, au bout d'un moment ... Il nous faut quand même quelqu'un qui puisse piloter et faire avancer le territoire, pas une personnalité qui se retrouve juste pour être là et pour être bloquante. Ce sont des outils qui normalement sont censés faire avancer le territoire, pas bloquer la machine, il ne me semble pas.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien. Il n'y a pas de délibération.

12. Implication de l'Etablissement dans le portage de 7 contrats territoriaux

On continue avec Laurent.

INTERVENTION DE M. BOISGARD

Merci Monsieur le Président.

Dans le prolongement des éléments qui ont été portés à votre connaissance lors des Comités syndicaux de juillet et décembre 2021, il vous est proposé un nouvel état d'avancement, avec 3 délibérations associées, sur les contrats territoriaux.

En partant de l'amont du bassin :

CT Haut-Allier

Le contrat territorial du Haut-Allier est entré dans sa deuxième année de mise en œuvre avec une certaine dynamique sur le volet « agricole » mais des difficultés sur le volet « biodiversité » pour des raisons essentiellement liées à des questions financières, notamment l'attente de cofinancements régionaux et la question des financements européens que l'on a déjà évoquée avec les programmation FEDER 2021-2027 attendues.

Concernant les actions portées par l'Etablissement, autres que la coordination de ce contrat, elles avancent selon le calendrier prévisionnel, avec la réalisation en cours du suivi de la qualité des eaux du Rouchoux, l'accompagnement des propriétaires des barrages dans leur réflexion d'aménagement de leurs ouvrages ainsi que des actions de communication en mutualisation avec le SAGE Haut-Allier.

Comme indiqué dans la note, des courriers ont été envoyés, ou sont sur le point de partir, aux Régions Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes, pour leur rappeler que des financements sont attendus pour engager au plus tôt plus de 00 k€ d'actions inscrites au contrat, ce qui doublerait l'engagement actuel et éviterait de se retrouver dans un bilan à mi-parcours remettant en question la poursuite de cette démarche par l'Agence de l'eau.

CT Val D'allier alluvial

Le dépôt du projet auprès de l'Agence de l'eau était initialement prévu fin 2021. Plusieurs facteurs externes, en très grande majorité liés au financement aussi des actions, n'ont pas permis de respecter cette échéance.

Sans entrer dans le détail, peuvent être cités :

- La décision du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes de ne plus signer de nouveau Contrat Vert et Bleu, qui était l'outil qui permettait de bénéficier directement de financements de la Région et donc de pouvoir boucler un certain nombre de projets et de plans de financement des actions proposées par les maîtres d'ouvrage ;
- L'absence également d'information, déjà évoquée, sur les PO FEDER régionaux comme interrégional.

Malgré ce contexte, le travail s'est poursuivi avec les acteurs locaux et ces derniers, réunis il y a trois semaines, ont décidé donc de déposer le projet de contrat territorial tel qu'établi actuellement afin qu'il puisse passer devant les instances de l'Agence de l'eau à l'automne 2022.

Ce projet dans sa version actuelle la plus complète est composé de 40 actions portées par 20 maîtres d'ouvrage différents. Comme le contrat territorial précédent, il comporte des actions d'amélioration de la connaissance, d'acquisition foncière et de travaux sur la dynamique fluviale notamment, ainsi que des actions transversales telles que l'animation et la communication.

Le montant global de ce projet de contrat est évalué à 10 M€ pour les 6 ans.

L'Etablissement, en plus de son rôle de structure coordonnatrice de cette démarche, serait amené à porter la maîtrise d'ouvrage d'une étude visant à réaliser le diagnostic hydromorphologique des petits affluents de la rivière Allier.

Il vous est proposé une délibération associée pour approuver le portage par l'Etablissement de cette nouvelle contractualisation sur le Val d'Allier.

CT Val Dhuy Loiret

A la demande de l'Agence de l'eau, l'engagement des actions sur le volet « pollutions diffuses » a été reporté en 2023 afin de les synchroniser avec le volet « milieux aquatiques » du prochain contrat. Ce délai supplémentaire permettra notamment à Orléans Métropole de revenir sur ce dossier et de se positionner sur le portage d'une ou plusieurs actions.

Concernant d'ailleurs ce volet « milieux aquatiques », il est en cours de finalisation sur la base des éléments du bilan et des conclusions des Assises de la rivière Loiret qui se sont clôturées mi-mai dernier. La programmation du futur contrat pourra du coup être établie dans les prochains mois avec l'objectif d'un dépôt d'ici la fin de l'année auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. On vous proposera une délibération en ce sens lors des prochains Comités syndicaux.

CT Cher montluçonnais

Les premiers éléments de restitution des diagnostics en cours ont été présentés. En parallèle, un inventaire des zones humides a été initié – on en a déjà parlé tout à l'heure – sur deux sous-bassins prioritaires et nous rencontrons actuellement quelques difficultés de mise en œuvre avec le prestataire. Au regard du retard pris, le comité de pilotage a décidé de poursuivre le travail durant l'été et de reprogrammer le dépôt du dossier à l'automne prochain.

Concernant les modalités de gouvernance de ce contrat en phase de mise en œuvre, les acteurs locaux ont récemment validé le fait que la démarche serait portée par l'Etablissement Public Loire, en tout cas que c'était un souhait des acteurs locaux, et qu'un rôle serait spécifiquement confié à Montluçon Communauté de la collectivité référente avec pour ce contrat le pilotage et la présidence du COPIL par un élu de cette collectivité, en l'occurrence Monsieur GUERIN actuellement.

En synergie avec le portage du SAGE et ainsi que d'autres actions menées sur ce territoire, notamment le PEP Cher amont qui était évoqué tout à l'heure, il vous est proposé de donner une suite favorable à la demande des acteurs locaux pour assurer le portage de cette contractualisation en phase de mise en œuvre.

CT Concert'eau Cher

C'est une contractualisation qui est actuellement en cours sur les bassins versants Cher amont et Yèvre-Auron dans le Département du Cher, avec Monsieur BRUGERE s'il est toujours présent. Un certain nombre d'actions ont été lancées en 2021. Elles se poursuivent actuellement et l'action phare de 2022 est notamment une action portée par l'Etablissement qui vise à faire l'évaluation de l'impact économique et agricole de projets de retenues de substitution sur ce territoire.

La consultation des entreprises est en cours actuellement, avec une phase de négociation qui a déjà débuté et qui se poursuit dans les jours prochains afin de mener à bien cette réflexion structurante qui constituera l'analyse économique et financière du futur projet de territoire de gestion de l'eau (PTGE).

CT Eau Loir aval 2022-2024 (sur le bassin du Loir)

Il peut être souligné l'arrivée de l'animatrice de cette démarche en janvier dernier et la signature officielle du contrat territorial en février.

Depuis cette date, l'animatrice a apporté un appui technique et administratif aux différents porteurs de projets de ce territoire.

Il est à noter qu'il y a eu l'organisation de différentes réunions depuis cette date.

CT Plaine Alluviale de la Loire

Depuis la dernière réunion, les EPCI à fiscalité propre ont validé le portage par l'Etablissement Public Loire et ont aussi confirmé qu'il prendrait en charge la partie financière non couverte par les aides de l'Agence. Il a été convenu de plus de signer une convention avec la Communauté de communes du Grand Charolais pour localiser le poste d'animation à Paray-le-Monial et l'animatrice prendre d'ailleurs ses fonctions le 25 juillet prochain.

Pour cette contractualisation d'un montant de 7 m€ environ portée par 18 maîtres d'ouvrage, il vous est proposé de répondre favorablement au portage en phase de mise en œuvre et aussi d'approuver le contrat tel qu'il est proposé.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci. C'était très précis et très complet.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

13. Gestion patrimoniale du site « du Veudre » - Perspective d'un projet de développement intégré multi usages

Zoé DECOLLY va nous parler de la gestion patrimoniale du Veudre.

INTERVENTION DE MME DECOLLY

Merci Monsieur le Président.

Sur ce point n° 13 sur le site du Veudre, je vous présente la partie qui relève des demandes relatives à la gestion courante et quotidienne du site, soit 3 demandes.

Commune Chantenay-Saint-Imbert

Plusieurs immeubles qui appartiennent à l'Etablissement sont mis à disposition de la commune depuis les années 1990 par voie d'une convention. Quelques-uns de ces immeubles sont maintenant trop vétustes pour être habités et la commune a fait savoir en fin d'année dernière à l'Etablissement qu'elle souhaitait restituer ces biens inoccupés et donc les sortir de la liste des biens concernés par la convention de mise à disposition.

Cela concerne trois habitations et une grange.

Il vous est proposé d'accepter cette restitution par la signature d'un avenant à la convention de mise à disposition.

Site du Veudre

Elle est relative à une demande d'indemnisation de la part d'un exploitant agricole sur les terres de l'Etablissement.

Dans le cadre de son exploitation, M. Philippe BONIN a été autorisé en 2003 à faire construire un bâtiment de type stabulation sur les parcelles appartenant à l'Etablissement et confiées en gestion à la SAFER Bourgogne Franche-Comté. Monsieur BONIN fait donc actuellement valoir ses droits à la retraite et il demande à l'Etablissement qui est propriétaire de cette extension de bâtiment une indemnité en raison de l'amélioration du bien loué apportée par ses soins dans les années 2003-2010.

Ce bien a été expertisé par un expert foncier et agricole en mars 2022. Il est évalué à 22 k€. Il n'y a pas de photo dans la note mais il s'agit d'un hangar de 400 m² à charpente métallique, avec 33 places de stabulation, en très bon état.

Il est proposé, en accord avec la SAFER et sous réserve de la fin effective de son bail agricole, d'accorder à Monsieur BONIN une indemnité de 22 k€ correspondant à la valeur vénale du bâtiment construit sur les terrains de l'Etablissement.

Site du Veurdre (Tresnay - ferme d'Alligny) – Avenant à la convention de gestion du patrimoine foncier par la SAFER Bourgogne Franche-Comté et à la convention de mise à disposition d'immeubles avec la commune de Tresnay

Et enfin, dernière demande pour ce qui nous concerne. En fait, c'est une conséquence de la cession d'activité de Monsieur BONIN que nous venons d'évoquer. Le patrimoine de l'Etablissement est géré soit par la SAFER, pour le patrimoine à vocation agricole, soit par la mairie de Tresnay, pour le patrimoine comportant des habitations qui peuvent être mises en location. Le départ de Monsieur BONIN est l'occasion de procéder à une répartition plus logique des terrains libérés. En effet, une des parcelles étant d'usage mixte, il est proposé à la demande de la SAFER et de la commune que la partie de la parcelle qui comporte des bâtiments agricoles soit gérée par la SAFER et que la partie de la parcelle qui comporte une habitation et un jardin soit gérée par la commune de Tresnay. Les deux sont en demande de cela et nous vous proposons donc de signer cet avenant à chacune des conventions.

Voilà pour ce qui concerne la gestion courante du Veurdre. Il y avait trois délibérations associées.

Ensuite, la note se poursuit sur le projet de développement sur le site du Veurdre.

INTERVENTION DE M. COLIN

Je ne vais pas revenir précisément sur ce qu'il était prévu de réaliser, en l'occurrence un projet de ralentissement dynamique des crues de l'Allier. Effectivement, depuis une trentaine d'année, ce site n'a pas bénéficié de projets en particulier et effectivement l'Etablissement est revenu sur cette problématique à plusieurs reprises, encore récemment dans les questions importantes liées au SDAGE et au PGRI, dans une délibération de mars 2019 ; et également dans le cadre du PAIC où ce positionnement avait été rappelé.

C'est dans ce contexte que s'inscrit une proposition d'analyse visant à identifier les voies et moyens de nature à permettre la valorisation de cet espace et de ce site dans un projet partagé et intégré de ce territoire, sur 4 thématiques :

- L'expansion des crues ;
- Le stockage naturel de l'eau pour la restituer en période de sécheresse ;
- Favoriser bien entendu la biodiversité et l'environnement sur le site ;
- Valoriser et agir de manière résiliente sur l'habitat et le patrimoine culturel.

On a rencontré plusieurs élus et le Président de la Communauté de communes Nivernais Bourbonnais au début du mois de mai pour vérifier l'intérêt d'avancer sur un projet de ce type, sans préjuger bien entendu des décisions qui pourront être prises ultérieurement. Et ainsi, avant d'envisager le lancement d'une étude d'opportunité et de faisabilité plus conséquente sur un projet de développement, il a été prévu de recourir dans un premier temps à un stagiaire ayant pour mission dès le mois de septembre de vérifier si, en première approche, ces quatre grandes orientations peuvent intégrer un projet de développement qui serait susceptible d'être accepté par l'ensemble des acteurs.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Gros chantier. On va y aller par étapes en effet.

Sur ces délibérations, pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

14. Mise à disposition de la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'éléments du patrimoine foncier en lien avec le projet de Réserve naturelle régionale « Haute vallée de la Loire »

INTERVENTION DE M. COLIN

Dans le cadre des procédures réglementaires relatives aux travaux que la Région Auvergne-Rhône-Alpes mène dans la perspective de la route nationale 88, elle doit réaliser des opérations de compensations environnementales. Ces compensations visent différents types de milieux et, pour répondre à ces obligations, la Région est à la recherche de terrains pouvant faire l'objet d'aménagements. C'est pourquoi, par courrier du 2 mars 2022, elle a sollicité l'Etablissement pour savoir si des travaux étaient envisageables sur ses parcelles du site de Serre de la Fare.

Pour rappel, afin d'assurer une gestion globale de ses terrains du site de Serre de la Fare, le Comité syndical avait donné son accord en 2012 pour la création d'une réserve naturelle régionale « Haute Vallée de la Loire ».

Indépendamment de la suite qui pourrait être donnée au dossier de réserve naturelle régionale, les projets d'aménagement susceptibles d'être portés par la Région sur ce secteur, en y intégrant les coûts associés qu'elle assumerait, contribueraient en tout état de cause à valoriser encore un peu plus le patrimoine naturel exceptionnel des gorges de la Loire.

Par conséquent, il est proposé de donner un accord de principe à la mise à disposition de la Région, par voie de convention définissant la nature des mesures de compensation, leurs modalités de mise en œuvre ainsi que leur durée, d'éléments du patrimoine foncier de l'Etablissement, en lien avec le projet de réserve naturelle régionale.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Cela permettra au moins de valider cette réserve naturelle régionale. On sait qu'il y a des personnes qui ont d'autres vues là-dessus et je pense que c'est important que cela reste une réserve naturelle.

Des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

15. Gestion du patrimoine foncier de l'Etablissement sur le site de Naussac

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Il s'agit de l'association Moto verte Haute Lozère qui demande l'autorisation de passer sur des parcelles de l'Etablissement pour la course moto qu'elle organise le 31 août et le 1^{er} septembre.

Une telle autorisation avait été donnée par le Comité Syndical pour l'édition 2021 de la course.

Il est proposé la signature d'une autorisation de droit de passage temporaire à titre gratuit sur la période d'organisation de l'événement sur ces parcelles, sous réserve d'un certain nombre de choses qui sont habituelles sur la sécurité, sur la remise en état en particulier du site après la course.

INTERVENTION DE M. FRECHET

On va être franc, on n'est pas des fanas de moto dans ces lieux-là mais on préfère que ce soit sur deux jours, c'est encadré, ils remettent en état, et ainsi cela nous permet d'être plus vigilant et plus

rigoureux sur la pratique régulière de ces engins que nous combattons. C'est une manifestation qui est intéressante. Ils remettent en état et le reste du temps on fait en sorte qu'il n'y ait pas ce genre d'activité sur le site de Naussac.

INTERVENTION DE [...]

Moi, c'est sur le terme « moto verte » que je m'interroge. Je me demandais si elles étaient électriques. C'est de la provocation !

INTERVENTION DE M. FRECHET

Elles sont peintes en vert !

Tout le monde est d'accord ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

16. Subventions « Patrimoine »

Deux subventions « Patrimoine ». On continue avec Renaud.

INTERVENTION DE M. COLIN

Deux nouvelles demandes ont été reçues depuis le dernier Comité Syndical.

La première demande émane de la **Ville de La Ménitré (49)**, pour une manifestation qui a été organisée le 29 mai : « Mystère de Loire »

La ville organise une manifestation autour de la thématique du végétal. Elle sollicite l'Etablissement à hauteur de 500 €, soit 3,76% du montant total.

La deuxième demande émane de la **Communauté de communes du Haut-Allier**, qui souhaite poursuivre l'aménagement de sentiers piétonniers en bordure du lac de Naussac.

L'Etablissement est sollicité à hauteur de 15 k€, soit 49% du montant total du projet.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Comme d'habitude, dans nos subventions « Patrimoine ». Pas de questions ? Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

17. Gestion du personnel

En complément de ce que l'on a décidé tout à l'heure, deux recrutements de plus en lien avec le pAIC, au titre des besoins du service :

- Le premier de catégorie A, directement affecté(e) aux conventions de délégation de gestion, à l'actualisation et au suivi intégré des prévisionnels pluriannuels d'investissements.
- Le second de catégorie B, pour les procédures au titre de la maîtrise foncière en lien avec la gestion des systèmes d'endiguement confiée à l'Etablissement

Encore une fois, on anticipe de façon à pouvoir être réactif. On sait qu'en plus, actuellement, pour embaucher ce n'est pas très facile, c'est plutôt un peu long. C'est donc bien d'anticiper et d'avoir ces personnels rapidement.

Pas de questions ? Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

Avant de conclure, deux dates pour les prochains Comité, pour le deuxième semestre. On vous propose :

- Le mercredi 26 octobre, pour le DOB entre autres ;
- Et le mercredi 14 décembre, pour finir l'année.

J'ai oublié de le dire tout à l'heure, je voulais remercier le Conseil départemental du Maine-et-Loire et Madame Brigitte GUGLIELMI, qui est présente, par rapport aux 3 M€ d'appui financier qui ont été votés pour les digues non domaniales. C'est un bel effort et un beau signe.

Je vous en prie, Madame.

INTERVENTION DE MME GUGLIELMI

C'est une demande qu'on a formulée déjà depuis de nombreuses années. Jean-Paul PAVILLON y a beaucoup participé du temps où il était élu au Département. On a récidivé à chaque budget et ça a payé puisqu'effectivement, sur trois ans, 3 M€ sont prévus. Et c'est là que le Département a tout son rôle à jouer, on va dire, de solidarité territoriale, parce que comme vous disiez tout à l'heure, les EPCI ont hérité de compétences alors qu'ils n'avaient pas forcément les compensations financières. Certains EPCI n'avaient pas de digues, d'autres en avaient des domaniales, d'autres non domaniales. Il y avait une inégalité au niveau de notre Département. On a souhaité aider.

INTERVENTION DE M. FRECHET

En tout cas bravo et on espère que cela fera des émules dans les autres Conseils départementaux. Bravo au Maine-et-Loire.

Et puis je voulais vraiment vous féliciter pour la qualité des débats d'aujourd'hui. Je pense que c'est intéressant d'avoir des débats animés.

Et je voulais encore remercier le DREAL de bassin qui est présent avec nous à chaque Comité, qui accepte ce débat. Je pense que cela donne une valeur ajoutée d'avoir du répondant et d'avoir aussi la vision de l'Etat. Merci à vous. J'apprécie beaucoup en tout cas. Vous avez bien compris que dans nos débats, il n'y a rien contre vous ni contre l'Etat, mais on est là pour faire avancer les dossiers. Vous comprenez aussi nos préoccupations. On sait que pour vous, de votre côté, ce n'est pas simple non plus. On ne fait pas toujours ce qu'on veut.

Merci à toutes et tous. Pour certains, on se retrouve demain à Blois pour un Comité de bassin.

Je vous souhaite vraiment à toutes et tous d'excellentes vacances, on en a tous bien besoin. Et puis on espère vous retrouver tous en forme à la rentrée et entre autres le 26 octobre pour continuer nos débats.

A moins qu'il y ait des questions diverses, qu'il y ait une question particulière ? Non ? S'il n'y en a pas, merci encore à vous et puis merci aux services et à Monsieur le Directeur pour le travail effectué quotidiennement et aussi pour élaborer les Comités.

Merci à toutes et tous.